

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3478

20 novembre 2014

### SOMMAIRE

Assemblée de Dieu Grand est Dieu sabl .....	166913	Immo PDP4 .....	166902
Barclays Alternatives .....	166941	Indigo Indonesia Investments S.à r.l. ....	166905
Boetie Luxco S.à r.l. ....	166910	Ingersoll-Rand Lux Euro II Financing S.à r.l. .....	166903
Desmond S.A. ....	166926	Ingersoll-Rand Lux Euro III Financing S.à r.l. ....	166903
Eleaur S.à r.l. ....	166942	Ingersoll-Rand Lux Finance Holding S.à r.l. .....	166903
Galerie Commerciale de Kirchberg .....	166898	Ingersoll-Rand Lux International S.à r.l. ...	166904
Garim S.C.A., SICAV-SIF .....	166898	Ingersoll-Rand Lux Roza III S.à r.l. ....	166904
GLK s.à r.l. ....	166898	Invandring S.à r.l. ....	166902
Global Cement Investment S.A. ....	166898	IPConcept (Luxembourg) S.A. ....	166905
Globalis S.A. ....	166898	Iris Immobilière S.A. ....	166900
Gru - Lux s.à r.l. ....	166899	Iris Immobilière S.A. ....	166905
Hattersley Centre S.à r.l. ....	166899	Kaltchuga Opportunities SICAV-FIS ....	166901
Health Drinks Holdings .....	166899	Levanter Real 1 S.à r.l. ....	166944
HEDF Isola PE S.à r.l. ....	166901	Levanter Real Holdings S.à r.l. ....	166929
Henderson Horizon Fund .....	166943	Luxembourg Capital Holding S.A. ....	166902
Hill Properties S.à r.l. ....	166899	Luxembourg Mainstream Green River Phase 1 S.à r.l. ....	166905
Hilonex S.à r.l. ....	166900	Misterfone S.à r.l. ....	166944
Huaros, S.à r.l. ....	166900	Shaftesbury Fund Management (Luxem- bourg) S.A. ....	166929
HURO Spf S.A. ....	166901	TREMA Invest .....	166906
HURO Spf S.A. ....	166899	Urban Retail V (Europe) S.à r.l. ....	166916
HURO Spf S.A. ....	166901		
Ice Lemon S.à r.l. ....	166902		
IFM Luxembourg No. 2 S.à r.l. ....	166904		

**Galerie Commerciale de Kirchberg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 50.172.

En date du 1<sup>er</sup> octobre, le représentant permanent de l'administrateur CNP ASSURANCES est désormais Virginie Ducable, avec adresse professionnelle au 4, Place Raoul Dautry, 75015 Paris, France en remplacement de Daniel Thebert, avec adresse professionnelle au 4, Place Raoul Dautry, 75015 Paris, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Référence de publication: 2014165537/12.

(140188349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

---

**Garim S.C.A., SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 165.433.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2014165539/11.

(140188913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

---

**GLK s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8086 Bertrange, 27, Am Wenkel.

R.C.S. Luxembourg B 156.162.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour GLK Sarl*

Signature

Référence de publication: 2014165546/11.

(140189173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

---

**Global Cement Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 144.590.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 17 juillet 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 août 2014.

Référence de publication: 2014165547/11.

(140188615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

---

**Globalis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 97.461.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014165549/9.

(140188788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

---

**Gru - Lux s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9099 Ingeldorf, 5, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 96.179.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Windhof, le 24/10/2014.

Référence de publication: 2014165553/10.

(140188711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

**Hattersley Centre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 5, rue Xavier Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 158.126.

Les comptes annuels au 30 novembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme  
Hattersley Centre S.à r.l.

Référence de publication: 2014165555/11.

(140188388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

**Health Drinks Holdings, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 162.348.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014165556/9.

(140189034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

**Hill Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 5, rue Xavier Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 163.179.

Les comptes annuels au 30 novembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme  
Hill Properties S.à r.l.

Référence de publication: 2014165558/11.

(140188385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

**HURO Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

R.C.S. Luxembourg B 19.534.

La soussignée, AUDITEX SARL dénonce avec effet immédiat le siège social de la société HURO SPF S.A., RCS Luxembourg B 19.534, en ses bureaux, 3A, Boulevard du Prince Henri à Luxembourg ainsi que la convention de domiciliation établie avec cette dernière en date du 02 janvier 2014.

Luxembourg, le 23 octobre 2014.

AUDITEX SARL  
Laurent JACQUEMART  
Gérant

Référence de publication: 2014165565/13.

(140188732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

**Hilonex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: PLN 625.000,00.**Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 180.865.

—  
*Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 8 octobre 2014*

En date du 8 octobre 2014, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- de révoquer Monsieur Clemens HECKER de son mandat de gérant A de la Société avec effet au 26 septembre 2014;
- de nommer Monsieur Ronan TUNNEY, né le 6 novembre 1985 à Staffordshire, Royaume-Uni, résidant à l'adresse professionnelle suivante: Augustine House, 6A Austin Friars, Londres EC2N 2HA, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant A de la Société avec effet au 26 septembre 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Michael ZYBER, gérant A
- Monsieur Ronan TUNNEY, gérant A
- Madame Anne Catherine GRAVE, gérant B
- Madame Antonella GRAZIANO, gérant B
- Madame Catherine KOCH, gérant C

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2014.

HILONEX S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014165563/24.

(140188356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

---

**Hollen S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.****Capital social: GBP 253.460,48.**Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 136.416.

—  
Le bilan de la société au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014165559/9.

(140188669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

---

**Huaros, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 176.726.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Huaros S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014165560/11.

(140188736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

---

**Iris Immobilière S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-4940 Bascharage, 183, avenue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 76.759.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014165610/10.

(140188554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

**HEDF Isola PE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 113.988.

—  
EXTRAIT

En date du 30 juin 2010, l'associé unique de la société (la «Société») a résolu de changer sa forme juridique en société en commandite par actions (S.C.A.) et de modifier sa dénomination en Isola S.C.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2014.

HEDF Isola PE S.à r.l.

Référence de publication: 2014165562/14.

(140189222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

---

**HURO Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 19.534.

Le soussigné Etienne GILLET, avec adresse 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, démissionne avec effet immédiat de son poste d'administrateur de la société HURO SPF S.A., 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, RCS Luxembourg B 19.534

Luxembourg, le 23 octobre 2014.

Etienne GILLET

Administrateur

Référence de publication: 2014165567/13.

(140188979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

---

**HURO Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 19.534.

Le soussigné Jacques MEYS, avec adresse Arch. Makarios III Avenue, 235, Kanika Enaerios, Estia House, Appart. 723, 3105 LIMASSOL - CYPRUS, démissionne avec effet immédiat de son poste d'administrateur de la société HURO SPF S.A., 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, RCS Luxembourg B 19.534

Luxembourg, le 23 octobre 2014.

Jacques MEYS

Administrateur

Référence de publication: 2014165568/13.

(140188979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

---

**Kaltchuga Opportunities SICAV-FIS, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 146.002.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale statutaire du 22 octobre 2014*

Il est décidé de réélire Deloitte Audit en tant que réviseur d'entreprises pour un nouveau mandat d'un an, se terminant à l'assemblée générale statutaire de 2015.

Certifié conforme et sincère

Pour KALTCHUGA OPPORTUNITIES SICAV-FIS

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2014165627/14.

(140188620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

---

**Ice Lemon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: PLN 52.343,75.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 179.025.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 21 octobre 2014*

En date du 21 octobre 2014, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de révoquer Monsieur Clemens HECKER de son mandat de gérant A de la Société avec effet au 26 septembre 2014;
- de nommer Monsieur Ronan TUNNEY, né le 6 novembre 1985 à Staffordshire, Royaume-Uni, résidant à l'adresse professionnelle suivante: Augustine House, 6A Austin Friars, Londres EC2N 2HA, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant A de la Société avec effet au 26 septembre 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Michael ZYBER, gérant A
- Monsieur Ronan TUNNEY, gérant A
- Madame Anne Catherine GRAVE, gérant B
- Madame Antonella GRAZIANO, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Ice Lemon S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014165572/23.

(140188381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

---

**Invandring S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 184.067.

—  
Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 17 juillet 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 août 2014.

Référence de publication: 2014165584/11.

(140188679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

---

**Luxembourg Capital Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4367 Belvaux, 1, avenue du Swing.

R.C.S. Luxembourg B 155.354.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Luxembourg Capital Holding S.A.*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2014165663/11.

(140188490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

---

**Immo PDP4, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 95.542.

—  
Le bilan au 31 Décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014165573/9.

(140188568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

**Ingersoll-Rand Lux Euro II Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 165.286.

## EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 14 octobre 2014 que:

1. La démission de Madame Evmorfia Klitsaki, gérant de catégorie A de la Société, a été acceptée avec effet au 14 octobre 2014;

2. Monsieur David Butow, né le 11 décembre 1971 à Park Ridge, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement à Alma Court Building, Lenneke Marelaan 6, 1932 St-Stevens-Woluwe, Belgique, a été nommé en tant que gérant de catégorie A de la Société, avec effet au 14 octobre 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 23 octobre 2014.

Référence de publication: 2014165574/18.

(140188746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

---

**Ingersoll-Rand Lux Euro III Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 165.718.

## EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 14 octobre 2014 que:

1. La démission de Madame Evmorfia Klitsaki, gérant de catégorie A de la Société, a été acceptée avec effet au 14 octobre 2014;

2. Monsieur David Butow, né le 11 décembre 1971 à Park Ridge, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement à Alma Court Building, Lenneke Marelaan 6, 1932 St-Stevens-Woluwe, Belgique, a été nommé en tant que gérant de catégorie A de la Société, avec effet au 14 octobre 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 23 octobre 2014.

Référence de publication: 2014165575/18.

(140188747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

---

**Ingersoll-Rand Lux Finance Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 100.100.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 138.705.

## EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 14 octobre 2014 que:

1. La démission de Madame Evmorfia Klitsaki, gérant de catégorie A de la Société, a été acceptée avec effet au 14 octobre 2014;

2. Monsieur David Butow, né le 11 décembre 1971 à Park Ridge, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement à Alma Court Building, Lenneke Marelaan 6, 1932 St-Stevens-Woluwe, Belgique, a été nommé en tant que gérant de de catégorie A la Société, avec effet au 14 octobre 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 23 octobre 2014.

Référence de publication: 2014165576/18.

(140188968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

---

**Ingersoll-Rand Lux International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 29.425,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 90.053.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 14 octobre 2014 que:

1. La démission de Madame Evmorfia Klitsaki, gérant de la Société a été acceptée avec effet au 14 octobre 2014;
2. Monsieur David Butow, né le 11 décembre 1971 à Park Ridge, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement à Alma Court Building, Lenneke Marelaan 6, 1932 St-Stevens-Woluwe, Belgique, a été nommé en tant que gérant de la Société, avec effet au 14 octobre 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 23 octobre 2014.

Référence de publication: 2014165577/17.

(140188970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

---

**Ingersoll-Rand Lux Roza III S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 125.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 111.324.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 14 octobre 2014 que:

1. La démission de Madame Evmorfia Klitsaki, gérant de catégorie A de la Société a été acceptée avec effet au 14 octobre 2014;
2. Monsieur David Butow, né le 11 décembre 1971 à Park Ridge, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement à Alma Court Building, Lenneke Marelaan 6, 1932 St-Stevens-Woluwe, Belgique, a été nommé en tant que gérant de catégorie A de la Société, avec effet au 14 octobre 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 23 octobre 2014.

Référence de publication: 2014165578/18.

(140188971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

---

**IFM Luxembourg No. 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 1.957.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 151.630.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 24 octobre 2014 que:

- Mr. Werner Kerschl, directeur d'investissement, né le 3 janvier 1977 à Stockerau (Autriche), résidant professionnellement au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, a été nommé Gérant de catégorie A avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.
- Mr. Eric Lie, comptable, né le 19 juin 1981 à Sedan (France), résidant professionnellement au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, a été nommé Gérant de catégorie B avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 24 octobre 2014.

*Pour la Société**Un mandataire*

Référence de publication: 2014165587/19.

(140189150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.



**Indigo Indonesia Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 118.792.

—  
EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées par l'Associé unique en date du 15 octobre 2014:

- La démission d'Alan Botfield, en tant que gérant de la Société, est acceptée avec effet immédiat.
- Jean-Marc McLean, né à Port-of-Spain, Trinité et Tobago le 13 mars 1976, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, a été élu gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une période indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014165601/15.

(140188261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

---

**IPConcept (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Luxembourg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 82.183.

—  
Le règlement de gestion de MS coordonné au 3. novembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

IPConcept (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2014165607/13.

(140188799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

---

**Iris Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4940 Bascharage, 183, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 76.759.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014165611/10.

(140188555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

---

**Luxembourg Mainstream Green River Phase 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 146.508.

—  
Lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 17 octobre 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Catherine Baudhuin, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant B, avec effet au 9 octobre 2014 et pour une durée indéterminée;
2. Acceptation de la démission d'Alan Dundon, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant B, avec effet au 9 octobre 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Référence de publication: 2014165664/16.

(140188353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

---

**TREMA Invest, Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 120.877.

In the year two thousand and fourteen, on the fifteenth of July.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of TREMA INVEST S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 120877, incorporated pursuant to a deed of Maître Anja Holtz, notary residing in Wiltz, Grand Duchy of Luxembourg, on September 28, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2426 of December 28, 2006 (the Company). The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Anja Holtz, notary residing in Wiltz, Grand Duchy of Luxembourg, on December 20, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 974 of April 16, 2012.

The Meeting is chaired by Mrs Annick Braquet, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, (the Chairman).

The Chairman appoints Mrs Arlette Siebenaler, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, as secretary (the Secretary) and scrutineer (the Scrutineer) of the Meeting.

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to as the Bureau of the Meeting.

The Bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. The shareholders of the Company are all represented and the number of their shares is shown on an attendance list. Such list and proxies signed ne varietur by the Chairman, the Secretary, the Scrutineer and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

II. It appears from said attendance list that all shares of the Company, representing the entire share capital of the Company, are represented at the Meeting, so that the Bureau of the Meeting can validly deliberate and decide on all the items of the agenda of which the shareholders of the Company have been beforehand informed.

III. The agenda of the Meeting is the following:

1. Transfer of the registered office (siège social) and central administration (administration centrale) of the Company from the city of Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, to the city of Port Louis, Republic of Mauritius, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance as a Mauritian company in the legal form of a Global Business Company II;

2. Adoption by the Company of the legal form of a Global Business Company II with the corporate name TREMA INVEST S.A. or any other corporate name as so authorized by the Republic of Mauritius, and acceptance of the Mauritian nationality arising from the transfer of the registered office (siège social) and central administration (administration centrale) of the Company from the city of Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, to the city of Port Louis, Republic of Mauritius;

3. Confirmation that all the assets and liabilities of the Company will remain, further to the transfer of the registered office (siège social) and central administration (administration centrale) of the Company from the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to the city of Port Louis, Republic of Mauritius, attached to the Company without discontinuation or restrictions;

4. Approval of the interim balance sheet of the Company as at the date of the Meeting;

5. Modification and complete restatement of the articles of the Company to a Mauritian lawyer to conform to the laws of the Republic of Mauritius in accordance with the terms stipulated.

6. (i) Acknowledgment and acceptance of the resignation of SEREN Sarl having its registered office at 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 110588 duly represented by Mr George BRYAN-ORR, as director of the Company and granting its full discharge (quitus) for the lawful performance of its duties as director of the Company from the date of its appointment until the date of this deed, and (ii) appointment of Trident Trust Company (Mauritius) Limited as registered agent of the Company and of Mr Alain Malochet as sole director of the Company upon implementation of the transfer of the registered office (siège social) and central administration (administration centrale) of the Company from the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to the city of Port Louis, Republic of Mauritius;

7. Acknowledgment and acceptance of the resignation of Client Audit Services S.A. having its registered office at 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 160904 as statutory auditor (réviseur d'entreprise agréé) of the Company and granting its full discharge (quitus) for the lawful performance of its duties as statutory auditor of the Company from the date of its appointment until the date of this deed

8. Delegation of powers to any employee of Trident Trust Company (Luxembourg) S.A., and any employee of Trident Trust Company (Mauritius) Limited, each acting and signing individually, to execute all formalities and do all acts in Luxembourg or in the Republic of Mauritius, necessary or useful for the purposes of the transfer of the registered office (siège social) and central administration (administration centrale) of the Company from the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to the city of Port Louis, Republic of Mauritius, in accordance with any applicable law; and

9. Miscellaneous.

I. The Meeting has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves to transfer the registered office (siège social) and central administration (administration centrale) of the Company from the city of Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, to Trident Trust Company (Mauritius) Limited, 5<sup>th</sup> Floor Barkly Wharf, Le Caudan Waterfront Port Louis, Republic of Mauritius without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance as a Mauritian company in the legal form of a Global Business Company II.

*Second resolution*

The Meeting resolves that the Company adopts the legal form of a Global Business Company II with the corporate name of TREMA INVEST S.A. or any other corporate name as so authorized by the Republic of Mauritius, and accept that the Company acquires the Mauritian nationality arising from the transfer of the registered office (siège social) and central administration (administration centrale) of the Company from the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to the city of Port Louis, Republic of Mauritius.

*Third resolution*

The Meeting confirms that all the assets and liabilities of the Company will remain, further to the transfer of the registered office (siège social) and central administration (administration centrale) of the Company from the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to the city of Port Louis, Republic of Mauritius, attached to the Company without discontinuation or restrictions.

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to approve the interim balance sheet of the Company as at the date of this Meeting, a copy of which shall remain attached to the present deed.

*Fifth resolution*

The Meeting decides the modification and complete restatement of the articles of the Company to a Mauritian lawyer to conform to the laws of the Republic of Mauritius in accordance with the terms stipulated.

*Six resolution*

The Meeting resolves to (i) acknowledge and accept the resignation of SEREN Sarl having its registered office at 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 110588 duly represented by Mr George BRYAN-ORR, as director of the Company, effective as of the date hereof, and grant its full discharge (quitus) for the lawful performance of its duties as director of the Company from the date of their appointment and the date of this deed, and (ii) appoint of Trident Trust Company (Mauritius) Limited as registered agent of the Company, and of Mr. Alain Malochet as director of the Company upon implementation of the transfer of the registered office (siège social) and central administration (administration centrale) of the Company from the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to the city of Port Louis, Republic of Mauritius.

*Seventh resolution*

The Meeting resolves to acknowledge and accept the resignation of Client Audit Services S.A having its registered office at 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 160904 as statutory auditor (réviseur d'entreprise agréé) of the Company and granting its full discharge (quitus) for the lawful performance of its duties as statutory auditor of the Company from the date of its appointment until the date of this deed.

*Eighth resolution*

The Meeting resolves to appoint and authorise any employee of Trident Trust Company (Luxembourg) S.A., and any employee of Trident Trust Company (Mauritius) Limited each acting and signing individually, to execute all formalities and do all acts in the Grand Duchy of Luxembourg and/or in the Republic of Mauritius necessary or useful for the purposes of the transfer of the registered office (siège social) and central administration (administration centrale) of the Company from the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to the city of Port Louis, Republic of Mauritius, in accordance with any applicable law.

### Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately EUR 1,500.-The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the Meeting, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the Meeting, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

After reading the present deed to the Bureau of the Meeting, acting as said before, the Bureau of the Meeting has signed with us, the undersigned notary, the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quinze juillet.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de TREMA INVEST S.A, une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120877, constituée suivant un acte de Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz, Grand-Duché de Luxembourg, le 28 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2426, le 28 décembre 2006 (la Société). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz, Grand-Duché de Luxembourg, le 20 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 974, le 16 avril 2012.

L'Assemblée est présidée par Madame Annick Braquet, avec adresse professionnelle à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents (le Président).

Le Président nomme Madame Arlette Siebenaler, avec adresse professionnelle à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, comme secrétaire (le Secrétaire) et comme scrutateur (le Scrutateur) de l'Assemblée.

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont conjointement désignés le Bureau de l'Assemblée.

Le Bureau de l'Assemblée ayant été formé, le Président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires de la Société sont tous représentés et le nombre de leurs actions est indiqué sur une liste de présence. Ladite liste et les procurations après signature ne varietur par le Président, le Secrétaire, le Scrutateur et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui pour les formalités d'enregistrement.

II. Il ressort de ladite liste de présence que toutes les actions de la Société, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à l'Assemblée, de sorte que le Bureau de l'Assemblée peut valablement délibérer et décider sur tous les points de l'ordre du jour dont les actionnaires ont été informés à l'avance.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social et de l'administration centrale de la Société de Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, à la ville de Port Louis, République de Maurice, sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuité juridique en tant que société Mauricienne sous la forme sociale de Global Business Company II;

2. Adoption par la Société de la forme sociale de Global Business Company II, sous la dénomination de TREMA INVEST S.A., ou tout autre dénomination autorisée par La République de Maurice, et acceptation de la nationalité Mauricienne par la Société suite au transfert du siège social et de l'administration centrale de la Société de la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la ville de Port Louis, République de Maurice;

3. Confirmation que l'actif et le passif de la Société restent, suite au transfert du siège social et de l'administration centrale de la Société de la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la ville de Port Louis, République de Maurice, attachés à la Société sans discontinuité ni restrictions;

4. Approbation du bilan intérimaire de la Société à la date de l'Assemblée;

5. Modification et entière refonte des statuts de la Société devant un avocat mauricien afin de les rendre conformes aux lois de la République de Maurice conformément aux termes stipulés.

6. (i) Reconnaissance et acceptation de la démission de SEREN Sàrl ayant son siège social au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré auprès du registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110588 dûment représentée par Mr George BRYAN-ORR, comme administrateur de la Société et lui accorder décharge (quitus) pour sa fonction d'administrateur de la Société effectuée légalement de la date de sa nomination jusqu'à la date de cet acte, et (ii) nomination de Trident Trust Company (Mauritius) Limited, comme agent agréé (Registered agent) de la Société, et de Monsieur Alain Malochet comme administrateur unique de la Société suite au transfert du siège social et de l'administration centrale de la Société de la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la ville de Port Louis, République de Maurice;

7. Reconnaissance et acceptation de la démission de Client Audit Services S.A ayant son siège social au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré auprès du registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160904, comme réviseur d'entreprise agréé de la Société et lui accorder décharge (quitus) pour sa fonction de réviseur d'entreprise agréé de la Société effectuée légalement de la date de sa nomination jusqu'à la date de cet acte,

8. Délégation de pouvoir à tout employé de Trident Trust Company (Luxembourg) ou Trident Trust Company (Mauritius), chacun agissant et signant à titre individuel, avec plein pouvoir de substitution, pour exécuter toutes les formalités et faire tous les actes au Luxembourg ou à la République de Maurice, nécessaires ou utiles pour le transfert du siège social et de l'administration centrale de la Société de la ville de Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, à la ville de Port Louis, République de Maurice, conformément à toute loi applicable; et

9. Divers.

IV. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de transférer le siège social et l'administration centrale de la Société de Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, à la ville de Port Louis, République de Maurice, sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuité juridique en tant que société mauricienne sous la forme sociale de Global Business Company II.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide que la Société adopte la forme sociale de Global Business Company II sous la dénomination de TREMA INVEST S.A., ou tout autre dénomination autorisée par la République de Maurice, et accepte que la Société acquiert la nationalité mauricienne suite au transfert du siège social et de l'administration centrale de la Société de la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la ville de Port Louis, République de Maurice.

*Troisième résolution*

L'Assemblée confirme que l'actif et le passif de la Société restent, suite au transfert du siège social et de l'administration centrale de la Société de la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la ville de Port Louis, République de Maurice, attachés à la Société sans discontinuité ni restrictions.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide d'approuver le bilan intérimaire de la Société à la date de cette Assemblée, dont une copie restera attachée au présent acte.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide la modification et entière refonte des statuts de la Société devant un avocat mauricien afin de les rendre conformes aux lois de la République de Maurice conformément aux termes stipulés.

*Sixième résolution*

L'Assemblée décide de (i) prendre acte et accepter la démission de SEREN Sàrl ayant son siège social au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré auprès du registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110588 dûment représentée par Mr George BRYAN-ORR, comme administrateur de la Société et lui accorder décharge (quitus) pour sa fonction d'administrateur de la Société effectuée légalement de la date de sa nomination jusqu'à la date de cet acte, et (ii) nomination de Trident Trust Company (Mauritius) Limited, comme agent agréé (Registered agent) de la Société, et de Monsieur Alain Malochet comme administrateur unique de la Société suite au transfert du siège social et de l'administration centrale de la Société de la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la ville de Port Louis, République de Maurice

*Septième résolution*

L'Assemblée décide de prendre acte et accepter la démission de la démission de Client Audit Services S.A ayant son siège social au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré auprès du registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160904, comme réviseur d'entreprise agréé de la Société et lui accorder décharge (quitus) pour sa fonction de réviseur d'entreprise agréé de la Société effectuée légalement de la date de sa nomination jusqu'à la date de cet acte,

*Huitième résolution*

L'Assemblée décide de nommer et autoriser Trident Trust Company (Luxembourg) ou Trident Trust Company (Mauritius), chacun agissant et signant à titre individuel, avec plein pouvoir de substitution, pour exécuter toutes les formalités et faire tous les actes au Luxembourg ou à la République de Maurice, nécessaires ou utiles pour le transfert du siège social et de l'administration centrale de la Société de la ville de Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, à la ville de Port Louis, République de Maurice, conformément à toute loi applicable;

*Frais*

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 1.500.-

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de l'Assemblée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la demande de l'Assemblée, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au Bureau de l'Assemblée, le Bureau de l'Assemblée a signé avec nous, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: A. BRAQUET, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juillet 2014. Relation: LAC/2014/33670. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Référence de publication: 2014162890/236.

(140184909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

**Boetie Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 4.222.500,00.**

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 189.940.

In the year two thousand fourteen, on the twenty-ninth day of September.

Before the undersigned, Maître Jean-Paul MEYERS, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

IGIS Global Private Placement Real Estate Fund No. 37-1, a real estate fund established and existing in the form of a trust under the laws of the Republic of Korea, registered with the Financial Supervisory Service of Korea under number 0012421C033, acting through its trustee, NongHyup Bank, a company incorporated and existing under the laws of the Republic of Korea, with registered office at 120 Tongyil-ro, Chung-gu, Seoul, Korea, with registration number 110111-4809385,

here represented by Mr Serge BERNARD, Lawyer residing in Luxembourg, by virtue of an "ad hoc" proxy under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Boetie Luxco S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, rue Peternelchen, L-2370 Howald, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 189.940, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Jean-Paul MEYERS, notary public residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg, dated 27 August 2014, whose articles of incorporation (the "Articles") were published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2457 (page 117909) on 12 September 2014 (the "Company"). The Articles have not been amended since.

The appearing party, representing the whole corporate capital, requires the notary to act the following resolutions taken in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended, pursuant to which the sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing:

*First resolution*

The sole shareholder decides to increase the issued share capital of the Company by an amount of four million two hundred and ten thousand Euros (EUR 4,210,000.-), so as to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to four million two hundred and twenty-two thousand five hundred Euros (EUR 4,222,500.-), by creating and issuing four million two hundred and ten thousand (4,210,000) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "New Shares"), each of such New Shares having the rights and obligations set forth in the Articles.

The New Shares are subscribed and fully paid up by IGIS Global Private Placement Real Estate Fund No. 37-1, prenamed, the sole shareholder of the Company.



Such New Shares are paid up by a contribution in cash of an amount of four million two hundred and ten thousand Euros (EUR 4,210,000.-), which is entirely allocated to the share capital of the Company.

Proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

*Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder decides to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the above decision, which shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at four million two hundred and twenty-two thousand five hundred Euros (EUR 4,222,500.-), represented by four million two hundred and twenty-two thousand five hundred (4,222,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each."

*Third resolution*

The sole shareholder decides to accept the resignation of Mr. Eric LUX as class A manager of the Company, with effect from the date hereof, and to grant him a provisional discharge for his mandate as manager of the Company up to this date, and undertakes to renew such discharge at the annual general meeting of shareholders that will review and approve the next annual accounts of the Company.

*Fourth resolution*

The sole shareholder resolves to appoint Mr. Alain PEIGNEUX, professionally residing at 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, born on 27 February 1968 in Huy, Belgium, as class B manager of the Company for an undetermined duration with effect from the date hereof.

*Fifth resolution*

The sole shareholder resolves that it be noted that, following the resignation and appointment referred to above, the board of managers of the Company is composed as follows, and resolves that the managers be qualified as follows:

- Mr. Kyu Sung LEE, class A manager;
- Mr. Minjae SHEEN, class A manager;
- Mr. Alain PEIGNEUX, class B manager; and
- Ms. Muriel SAM, class B manager.

*Costs and expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to five thousand euros.

Whereof, the present deed is drawn up in Rambrouch, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français de ce qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuvième jour de septembre.

Par-devant le soussigné Maître Jean-Paul MEYERS, notaire résidant à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

**A COMPARU**

IGIS Global Private Placement Real Estate Fund No. 37-1, un fonds immobilier établi et existant sous forme de fiducie sous les lois de la République de Corée, immatriculée auprès du Service de Surveillance Financière de Corée sous le numéro 0012421C033, agissant par son fiduciaire, NongHyup Bank, une société créée et existant sous les lois de la République de Corée, ayant son siège social au 120 Tongyil-ro, Chung-gu, Seoul, Corée, enregistrée sous le numéro 110111-4809385,

ici représentée par Monsieur Serge BERNARD, juriste résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration «ad hoc» délivrée sous seing privé.

Ladite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera attachée au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "Boetie Luxco S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1, rue Peternelchen, L-2370 Howald, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189.940, constituée par un acte notarié de Maître Jean-Paul MEYERS, notaire résidant à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 27 août

2014 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") numéro 2457 (page 117909) du 12 septembre 2014 (la "Société"). Les Statuts n'ont pas été modifiés depuis.

La partie comparante, représentant l'ensemble du capital social, requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes prises conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, selon lesquelles l'associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront documentées dans un procès verbal ou rédigées par écrit:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de quatre millions deux cent dix mille euros (EUR 4.210.000,-), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à quatre millions deux cent vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 4.222.500,-), par la création et l'émission de quatre millions deux cent dix mille (4.210.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), chacune de ces Nouvelles Parts Sociales ayant les droits et obligations décrits dans les Statuts.

Les Nouvelles Parts Sociales sont souscrites et entièrement libérées par IGIS Global Private Placement Real Estate Fund No. 37-1, précité, le seul associé de la Société.

Les Nouvelles Parts Sociales ont été payées par voie d'apport en numéraire d'un montant total de quatre millions deux cent dix mille euros (EUR 4.210.000,-), qui est entièrement alloué au capital social de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de cette contribution a été présentée au notaire soussigné.

#### *Seconde résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter la décision précédente, qui se lira désormais comme suit:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à quatre millions deux cent vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 4.222.500,-), représenté par quatre millions deux cent vingt-deux mille cinq cents (4.222.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune."

#### *Troisième résolution*

L'associé unique décide d'accepter la démission de M. Eric LUX en tant que gérant de catégorie A de la Société, avec effet à la date des présentes, et de lui accorder une décharge provisoire concernant son mandat de gérant de la Société jusqu'à cette date, et s'engage à renouveler cette décharge lors de l'assemblée générale des associés qui reverra et approuvera les prochains comptes annuels de la Société.

#### *Quatrième résolution*

L'associé unique décide de nommer M. Alain PEIGNEUX, ayant son adresse professionnelle à 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, né le 27 février 1968 à Huy, Belgique, gérant de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée avec effet à la date des présentes.

#### *Cinquième résolution*

L'associé unique décide qu'il soit pris acte que, suite à la démission et à la nomination évoquées ci-dessus, le conseil de gestion de la Société est composé comme suit, et que les gérants sont désignés comme suit:

- M. Kyu Sung LEE, gérant de catégorie A;
- M. Minjae SHEEN, gérant de catégorie A;
- M. Alain PEIGNEUX, gérant de catégorie B; et
- Mme Muriel SAM, gérant de catégorie B.

#### *Frais et dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent à environ cinq mille euros.

Fait et passé, à Rambrouch, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante connu du notaire par son nom, prénom, statut civil et résidence, le mandataire de la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Bernard, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 01 octobre 2014. Relation: RED/2014/2149. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.



POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 13 octobre 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014163043/148.

(140186410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

**Assemblée de Dieu Grand est Dieu sabl, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg F 10.131.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatorze,

Le vingt-neuf septembre,

Pardevant Nous, Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg),

Ont comparu:

1) Madame Gildete Alves Almeida, pasteur, demeurant à 121, rue General Oscar Carvalho, Chacara Belenzinho Sao Paulo-SP (Brésil) de nationalité brésilienne,

2) Madame Luciana Marques Soares, missionnaire, demeurant à L-5419 Ehnen, 15, rue Mathias Wellenstein, de nationalité brésilienne,

3) Madame Wanessa Marques Soares, sans état particulier, demeurant à L-1631 Luxembourg, 7, rue Glesener, de nationalité brésilienne,

4) Monsieur Americo Dos Santos, demeurant à L-5419 Ehnen, 15, rue Mathias Wellenstein, de nationalité luxembourgeoise.

5) Madame Verena Soares, sans état particulier, demeurant à L-4992 Sanem, 42, rue Ermesinde, de nationalité brésilienne,

6) Madame Célia Maria Soares E Silva, avocat, demeurant à L-4992 Sanem, 42, rue Ermesinde, de nationalité brésilienne,  
Lesquels comparants déclarent constituer par les présentes une association sans but lucratif conformément à la loi du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée, et ils en ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>. Dénomination - Siège social - Durée.**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association est dénommée "ASSEMBLÉE DE DIEU GRAND EST DIEU asbl".

**Art. 2.** Son siège social est établi à Luxembourg, 41, avenue de la Gare (Galerie Mercure).

**Art. 3.** L'association est constituée pour une durée illimitée.

**Titre II. Objet.**

**Art. 4.** L'association a pour objet la propagation de la doctrine évangélique basée sur les principes de la Bible. Son activité peut s'étendre à toute oeuvre nouvelle ayant un caractère évangélique. En conséquence, elle pourvoit à:

- La célébration du culte évangélique.
- Toute diffusion orale ou écrite du message de la Bible.
- L'enseignement de toute l'Écriture Sainte et les activités qui s'y rapportent pour le développement de la vie spirituelle et morale, conformément aux principes indiqués dans les statuts, le règlement intérieur et la confession de foi.
- La rémunération des pasteurs et auxiliaires, la location, l'acquisition et l'entretien de tous les biens meubles et immeubles pouvant servir à la réalisation de l'objet.

L'association s'interdit toute action ou ingérence politique. Aucun membre de l'association ne peut, par son initiative personnelle, engager l'association collectivement.

Son activité ne doit jamais avoir un caractère de gain et de lucre, mais de bienfaisance et d'entraide. Egalement le patrimoine de l'association répond seul des engagements contractés, aucun membre du conseil ou de l'association ne pouvant être tenu comme personnellement responsable. Par ailleurs, aucun membre de l'association ne peut revendiquer, pour lui ou pour ses héritiers ou ayants droit, ni au cours de la durée de l'association, ni lors de sa dissolution, une part du patrimoine de l'association.

**Titre III. Membres.**

**Art. 5.** Pour devenir membre de l'association il faut remplir les conditions suivantes:

- Être majeur.
- Accepter les présents statuts, le règlement intérieur et la confession de foi de l'association.

Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura été refusée. La décision sera soumise à l'approbation de l'assemblée générale pour approbation.

La liste des membres est déposée au registre de commerce et des sociétés, elle est mise à jour annuellement.

**Art. 6.** L'association se compose de:

- a) membres actifs: qui sont admis par décision de l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration.
- b) membres en congé: qui sont reconnus comme tel par décision de l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration.
- c) membres d'honneur: qui sont admis par décision de l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration.

**Art. 7.** Le nombre de membres est illimité, sans pouvoir être inférieur à quatre.

**Art. 8.** La qualité de membres se perd:

- par décès,
- par départ,
- par la radiation, par décision du conseil d'administration pour cas d'infraction grave aux présents statuts, ou pour faute grave portant atteinte au fonctionnement et au but de l'association. Il revient à l'assemblée générale d'entériner cette radiation.

**Art. 9.** La démission et l'exclusion des membres se font de la manière déterminée par l'article 12 de la loi précitée du 21 avril 1928.

L'exclusion d'un membre peut être prononcée pour motifs graves, tels que refus de se conformer aux statuts, aux règlements ou aux décisions des organes de l'association ou incompatibilité avec l'honnêteté et l'honneur. L'intéressé doit, au préalable avoir été invité à fournir ses explications.

**Art. 10.** Le membre démissionnaire, suspendu ou exclu, ainsi que les héritiers ou ayants droit du membre décédé, n'ont aucun droit sur le fonds social.

Ils ne peuvent réclamer ou requérir, ni relevé, ni reddition de comptes, ni apposition de scellés, ni inventaire.

#### **Titre IV. Cotisations.**

**Art. 11.** Les membres ne sont astreints à aucune cotisation, l'association ayant en principe comme ressource des dons volontaires.

#### **Titre V. Assemblée Générale.**

**Art. 12.** L'assemblée Générale Ordinaire:

- L'assemblée générale se compose de tous les membres actifs de l'association. En cas d'empêchement, les membres pourront se faire représenter à l'assemblée générale par un mandataire, membre inscrit, muni d'une procuration écrite. Un membre ne peut être muni de plus d'un mandat.

- L'assemblée générale se réunit chaque année dans les trois mois qui suivent la clôture de l'exercice. Elle est convoquée par le président par courrier remis aux membres au mois quinze jours calendriers à l'avance.

- Son ordre du jour est réglé par le conseil d'administration et est indiqué sur les convocations. Ne devront être traitées, lors de l'assemblée générale, que les questions soumises à l'ordre du jour. Toutefois, chaque membre a le droit de faire une proposition sera examinée par le conseil et portée à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale. De plus, toute proposition, signée d'un nombre de membres égal au vingtième de la dernière liste annuelle, doit être portée à l'ordre du jour.

- Le président, assisté des membres du bureau, préside l'assemblée et expose la situation morale de l'association. Le trésorier rend compte de sa gestion et soumet le bilan, ainsi que le budget prévisionnel, à l'approbation de l'assemblée.

**Art. 13.** L'Assemblée Générale Extraordinaire:

Sur décision du conseil ou sur demande écrite d'un cinquième des membres de l'association, le président doit convoquer une assemblée générale extraordinaire suivant les mêmes modalités que pour l'assemblée générale ordinaire.

**Art. 14.** Quorum - majorité:

Les deux tiers des membres, présents ou représentés par écrit, sont nécessaires pour permettre à l'assemblée générale de délibérer. Au cas où le quorum ne serait pas atteint, une nouvelle assemblée sera convoquée par le conseil dans le délai d'un mois. Cette assemblée pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents ou représentés par écrit.

Les décisions ""ordinaires"", c'est-à-dire celles qui concernent la vie et l'administration de l'association, sont prises par vote à la majorité des membres présents ou représentés par écrit. Lorsqu'il s'agira de modifier les statuts de l'association ou d'exclure un membre, les décisions seront prises à majorité de deux tiers des voix.

**Art. 15.** Procès -verbaux de l'Assemblée Générale:

Le secrétaire est responsable de la rédaction des procès-verbaux des séances qui sont approuvés par le président et le secrétaire.

**Art. 16.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur la modification des statuts ou la dissolution de l'association que conformément aux articles 8 et 20 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée.

**Art. 17.** Les décisions de l'assemblée générale sont consignées dans un registre de procès-verbaux signés par le président et un administrateur. Ce registre est conservé au siège social où tous les membres peuvent en prendre connaissance mais sans déplacement du registre.

Tous membres ou tiers justifiant d'un intérêt peuvent demander des extraits signés par le président du conseil d'administration et par un administrateur.

Toute modification aux statuts doit être publiée dans le mois de sa date au Mémorial. Il en est de même de toute nomination, démission ou révocation d'administrateur.

### **Titre VI. Administration, Gestion journalière.**

**Art. 18.** L'association est administrée par un conseil composé de quatre (4) membres au moins y compris le pasteur principal qui est membre de droit, nommés parmi les membres par l'assemblée générale pour un terme ne pouvant dépasser deux (2) ans, et en tout temps révocables par elle.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

**Art. 19.** En cas de vacance au cours d'un mandat, un administrateur remplaçant peut être nommé par l'assemblée générale. Il achève dans ce cas le mandat de l'administrateur qu'il remplace.

**Art. 20.** Le conseil désigne parmi ses membres un président, un vice-président, un trésorier, et un secrétaire.

En cas d'empêchement du président, ses fonctions sont assumés par un vice-président et à défaut par le plus âgé des administrateurs présents.

**Art. 21.** Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président et/ou d'un vice-président. Il ne peut statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre membres du conseil d'administration, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télécopieur, étant admis. Un membre du conseil d'administration ne peut représenter qu'un seul de ses collègues.

Ses décisions sont prises à la majorité simple des voix des membres présents et représentés; quand il y a parité de voix, celle du président ou de son remplaçant est prépondérante. Elles sont consignées sous forme de procès-verbaux, signés par le président et le secrétaire et inscrites dans un registre spécial. Les extraits qui doivent être produits et tous les autres actes seront signés par le président et le secrétaire.

**Art. 22.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'association.

Sont seuls exclus de sa compétence les actes réservés par la loi ou les présents statuts à celle de l'assemblée générale.

Il peut notamment, sans que cette énumération soit limitative, faire et passer tous actes et tous contrats, transiger, compromettre, acquérir, échanger, vendre tous biens meubles et immeubles, hypothéquer, emprunter, conclure des baux de toute durée, accepter tous legs, subsides, donations et transfert, renoncer à tous droits, conférer tous pouvoirs à des mandataires de son choix, associés ou non, représenter l'association en justice, tant en défendant qu'en demandant.

Il peut aussi toucher et recevoir toutes sommes et valeurs, retirer toutes sommes et valeurs consignées, ouvrir tous comptes auprès des banques et de l'Office des chèques postaux, effectuer sur lesdits comptes toutes opérations et notamment tout retrait de fonds en espèces par chèques, ordre de virement ou de transfert ou tout autre mandat de paiement, prendre en location tout coffre en banque, payer toutes sommes dues par l'association, retirer de la poste, de la douane, de la société des chemins de fer les lettres, télégrammes, colis, recommandés, assurés ou non; encaisser tous mandats-poste ainsi que toutes assignations ou quittances postales; renoncer à tous droits contractuels ou réels ainsi qu'à toutes garanties réelles ou personnelles; donner mainlevée, avant ou après paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies ou autres empêchements; exécuter tous jugements.

Le conseil d'administration nomme tous les agents, employés et membres du personnel de l'association et les destitue; il détermine leurs occupations et traitements.

**Art. 23.** Le conseil peut déléguer la gestion journalière de l'association, avec l'usage de la signature afférente à cette gestion, soit à un administrateur-délégué choisi parmi ses membres, soit à un tiers. Il fixera les pouvoirs et éventuellement la rémunération de la personne chargée de la gestion journalière.

Le conseil peut, de même, déléguer des pouvoirs spéciaux soit à l'un de ses membres soit à un tiers.

**Art. 24.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont intentées ou soutenues, au nom de l'association, par le conseil d'administration, sur les poursuites et diligences du président.

**Art. 25.** L'association est engagée vis-à-vis des tiers:

- en toutes circonstances soit par les signatures conjointes du président et d'un administrateur, soit par les signatures conjointes d'un vice-président et d'un administrateur,
- dans le cadre de la gestion journalière de l'association par la signature de la personne à laquelle la gestion journalière a été déléguée,
- par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été donné par le conseil d'administration mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 26.** Les administrateurs ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle et ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

### **Titre VII. Règlement d'ordre intérieur.**

**Art. 27.** Un règlement intérieur est établi par le conseil d'administration qui le fait approuver par l'assemblée générale. Ce règlement intérieur est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment en ce qui concerne l'administration interne de l'association: entre autres, les principes doctrinaux, la confession de foi, la nomination de ses conducteurs spirituels et leurs aides.

### **Titre VIII. Dispositions diverses.**

**Art. 28.** L'exercice social commence le premier janvier pour se terminer le trente-et-un décembre.

**Art. 29.** Le compte de l'exercice écoulé et le budget de l'exercice suivant seront annuellement soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire.

**Art. 30.** Les fonds nécessaires à la réalisation de l'objet social seront constitués entre autres par:

- les contributions des personnes morales et physiques,
- de dons et legs,
- de recettes des manifestations et activités éventuellement organisées par elle,

**Art. 31.** L'assemblée générale désignera deux commissaires chargés de vérifier les comptes de l'association et de lui présenter un rapport annuel. Ils sont nommés pour un terme ne pouvant dépasser deux années. Ils sont rééligibles.

**Art. 32.** En cas de dissolution de l'association, l'assemblée générale désignera le ou les liquidateurs, déterminera leurs pouvoirs et indiquera l'affectation à donner à l'actif net de l'avoir social.

Ces décisions ainsi que les nom, profession et adresse du ou des liquidateurs seront publiés aux Mémorial.

**Art. 33.** Tout ce qui n'est pas prévu explicitement aux présents statuts est réglé par la loi du vingt-et-un avril mil neuf cent vingt-huit sur les associations et fondations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée.

Signé: G. ALVES ALMEIDA, L. MARQUES SOARES, W. MARQUES SOARES, A. DOS SANTOS, V. SOARES, C. SOARES E SILVA, J. CASTEL.

Enregistré à Grevenmacher, le 1<sup>er</sup> octobre 2014. Relation: GRE/2014/3849. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

*Le Receveur (signé): SCHLINK.*

CERTIFIE CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 13 octobre 2014.

J. CASTEL

*Le Notaire*

Référence de publication: 2014163031/195.

(140186444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

### **Urban Retail V (Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 35.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46a, Avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 191.083.

### — STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the first day of October.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Grosvenor International Investments Limited, a limited company incorporated existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 70 Grosvenor Street, London W1K 3JP, United Kingdom, registered with the Companies' House under number 7489437,

represented by Solange Wolter-Schieres, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal; and

GFM (CE) S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a Avenue John F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 101.245,

represented by Solange Wolter-Schieres, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholders of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

**1. Corporate form and name.** This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of Urban Retail V (Europe) S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

## **2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles -including Article 13.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

## **3. Objects.** The objects of the Company are:

3.1 The Company's object is to directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations;

3.2 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments;

3.3 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means;

3.4 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies") or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector;

3.5 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the

performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law;

3.6 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

**4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

#### **5. Share capital.**

5.1. The share capital of the Company amounts to thirty-five thousand Euro (EUR 35,000.-) divided into (i) thirty thousand (30,000) class A shares (the "Class A Shares") and (ii) five thousand (5,000) class B shares (the "Class B Shares" and together referred with the Class A Shares, the "Shares"), each share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each. In these Articles, the holders of the Class A Shares are referred to as the "Class A Shareholders" and the holders of the Class B Shares are referred to as the "Class B Shareholders". "Shareholders" means the Class A Shareholders and the Class B Shareholders and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Manager(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Manager(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights in accordance with the provisions of any shareholders' agreement, which may be entered into between the Shareholders from time to time (the "Shareholders' Agreement").

5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

#### **6. Indivisibility of shares.**

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

#### **7. Transfer of shares.**

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3. The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law. In addition, the Shareholders shall observe the limitations on transfers, permitted transfers, rights of first offer, drag-along and tag-along provisions as set out in any Shareholders' Agreement be binding between them, and the Board of Managers or the Sole Manager shall not register any transfer of Shares in the Company's share register if such transfer of Shares is not made in accordance with the relevant provisions of any Shareholders' Agreement.

#### **8. Management.**

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law, these Articles and any Shareholders Agreement.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

**9. Powers of the managers.** The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.



**10. Representation.** Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

- 10.1 if the Company has a Sole Manager, the Sole Manager;
- 10.2 if the Company has more than one Manager, any two Managers;
- 10.3 any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

**11. Agent of the managers.** The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, any two managers may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

## **12. Board meetings.**

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") must take place in Luxembourg and may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

## **13. Shareholders' resolutions.**

13.1 Subject to the terms of any Shareholders Agreement, each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5 or in any Shareholders Agreement, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.

13.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8

13.8.1 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

13.8.2 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Except where required by Luxembourg Law, there shall be no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in Article 13.8.1 and the above provisions of Article 13.8.2, irrespective of whether all shareholders have voted or not.

#### **14. Business year and annual accounts.**

14.1 The Company's financial year starts on 1<sup>st</sup> January and ends on the 31<sup>st</sup> December of each year provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on the following 31 December (all dates inclusive).

14.2 Every year as of the financial year's end, the annual accounts (balance sheet and profit and loss account) are drawn up by the Managers.

14.3 The annual accounts are at the disposal of the Shareholders at the registered office of the Company.

#### **15. Distributions on shares.**

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles and any Shareholders Agreement, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year in accordance with the terms of any Shareholders Agreement and on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

**16. Dissolution and liquidation.** The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

#### **17. Interpretation and Luxembourg law.**

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

(a) one gender shall include each gender;

(b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;

(c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);

(d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

17.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

#### *Subscription - Payment*

The capital has been subscribed as follows:



## Shares:

Grosvenor International Investments Limited . . . . .	30,000 Class A Shares 5,000 Class B Shares
GFM (CE) S.A.	
Total: . . . . .	<u>30,000 Class A Shares</u> <u>5,000 Class B Shares</u>

All these Shares have been fully paid up by contribution in cash, so that the sum of thirty-five thousand Euro (EUR 35,000.-) corresponding to a share capital of thirty-five thousand Euro (EUR 35,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 1,800.-.

*Resolutions of the shareholders*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named parties, representing the entirety of the subscribed share capital of the Company and exercising the powers devolved to the Shareholders' Meeting, passed, through their proxyholders, the following resolutions:

1) GFM (CE) S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a Avenue John F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 101.245 is appointed as sole Manager of the Company for an undetermined period and with immediate effect and subject to the provisions of any shareholders' agreement that may be entered into from time to time in relation to the Company.

2) The Company shall have its registered office at 46a Avenue John F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, he/she signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le premier octobre.

Par-devant Nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**ONT COMPARU:**

Grosvenor International Investments Limited, une limited company existant selon les lois de l'Angleterre et du pays de Galles, ayant son siège social au 70 Grosvenor Street, Londres W1K 3JP, Royaume-Uni et immatriculée auprès du Companies' House sous le numéro 7489437,

représentée par Solange Wolter-Schieres, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

GFM (CE) S.A., une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46a Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous numéro B 101.245,

représentée par Solange Wolter-Schieres, prénommée, en vertu d'une procuration donnée.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire soussigné de dresser acte des statuts constitutifs d'une société à responsabilité limitée comme suit:

**1. Forme sociale et nom.** Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de Urban Retail V (Europe) S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915").

**2. Siège social.**

2.1 La siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par:

- (a) le Gérant Unique (tel que défini à l'Article 8.2) si la Société est gérée à ce moment là par un Gérant Unique; ou
- (b) le Conseil de Gérance (tel que défini à l'Article 8.3) si la Société est gérée à ce moment là par un Conseil de Gérance; ou

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") passée conformément à ces Statuts - y compris l'Article 13.4 - et les lois du Grand-Duché de Luxembourg de temps en temps, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société ainsi qu'approprié.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales à la fois au Grand-Duché de Luxembourg tout comme à l'étranger.

### 3. Objets. Les objets de la Société sont:

3.1 L'objet de la Société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations;

3.2 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements;

3.3 La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avois par tous moyens;

3.4 La Société pourra également apporter toute assistance, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées") ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier;

3.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avois (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la Loi Luxembourgeoise;

3.6 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

**4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

### 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente-cinq mille euros (35.000,- EUR) représenté par (i) trente mille (30.000) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A") et (ii) cinq mille (5.000) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B", et ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie A, dénommées comme les "Parts Sociales"), chaque Part Sociale ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune. Dans les présents Statuts, les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A sont désignés comme les "Associés de Catégorie A" et les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B sont désignés comme les "Associés de Catégorie B". "Associés" signifie les Associés de Catégorie A et les Associés de Catégorie B et "Associé" doit être interprété conformément.

5.2 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le(s) Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de la contribution et peut créditer les contributions à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par le(s) Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, toute décision peut, mais n'a pas besoin de, allouer tout montant contribué au contributeur.

5.4 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux conformément aux dispositions de tout pacte d'associés, qui peut être conclu de temps à autre entre les Associés (le "Pacte d'Associés").

5.5 La Société peut racheter et/ou annuler ses propres Parts Sociales sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

## **6. Indivisibilité des parts sociales.**

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit la Société de celui d'entre eux qui est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé pour la Part Sociale en question, y compris pour les besoins de vote, dividende et autres droits de paiement.

## **7. Cession de parts sociales.**

7.1 Au cours de la période durant laquelle la Société a un seul Associé, les Parts Sociales seront librement cessibles.

7.2 Au cours de la période durant laquelle la Société a plusieurs Associés:

7.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas cessibles sauf pour raison de décès à d'autres personnes que des Associés à moins que les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales n'aient accepté la cession à une assemblée générale;

7.2.2 Les Parts Sociales ne sont pas cessibles pour raison de décès à d'autres personnes que les Associés sauf si les Associés détenant trois quarts des Parts Sociales détenues par les survivants ont accepté la cession ou que les conditions envisagées par l'article 189 de la Loi de 1915 s'appliquent;

7.2.3 Les Parts Sociales ne sont cessibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi de 1915. De plus, les Associés devront respecter les limitations de cession, les cessions autorisées, le droit de préemption, les dispositions réglant le droit de sortie forcée et l'offre de sortie conjointe, qui peuvent lier les Associés comme décrit dans tout Pacte d'Associés, et le Conseil de Gérance ou le Gérant Unique ne devra pas enregistrer une cession de Parts Sociales dans le registre de parts sociales de la Société, si une telle cession ne respecte pas les dispositions appropriées de tout Pacte d'Associés.

## **8. Administration.**

8.1 La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants (les "Gérants") qui seront nommés par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise, aux présents Statuts et à tout Pacte d'Associés.

8.2 Si la Société est administrée à un moment par un Gérant unique, il sera désigné dans les présents Statuts par le "Gérant Unique".

8.3 Si la Société est administrée de temps en temps par plus qu'un Gérant, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.4 Un Gérant pourra être révoqué à tout moment avec ou sans cause par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise à aux présents Statuts.

**9. Pouvoirs des gérants.** Le Gérant Unique, quand la Société est administrée par un seul Gérant, et dans tous les autres moments le Conseil de Gérance, aura tous pouvoirs pour prendre toutes les actions qui sont nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts et qui seront décidées par les Associés.

**10. Représentation.** Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou à lier la Société:

10.1 si la Société est administrée par un Gérant Unique, le Gérant Unique;

10.2 si la Société est administrée par plus d'un Gérant, par la signature conjointe de deux Gérants;

10.3 toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué conformément à l'Article 11.

**11. Mandataire des gérants.** Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, deux gérants conjointement pourront déléguer n'importe lesquels de leurs pouvoirs pour remplir des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et devra déterminer les pouvoirs et responsabilités de tels mandataires et rémunération (si c'est le cas), la durée de leur période de représentation et toutes les autres conditions pertinentes de leur mandat.

## **12. Réunion du conseil de gérance.**

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") doivent avoir lieu au Luxembourg et peuvent être convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance devra nommer un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans se conformer à tout ou partie des exigences de convocation et formalités si tous les Gérants ont renoncé aux exigences

de convocation et formalités que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

12.3 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et seulement un gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil pour participer, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom à la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants à un Conseil de Gérance à la condition que (sans préjudice quant aux quorums requis) au moins deux Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'Article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité des Gérants sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peuvent valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, de vidéo conférence ou de tous autres équipements de communication à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient dans la capacité de s'entendre et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion et devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les activités commerciales qui sont effectuées de cette manière par tous les Gérants seront réputées pour les besoins des présents statuts, valables et effectivement effectuées à une Réunion du Conseil, peu importe que moins que le nombre de Gérants (ou leurs représentants) requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou en relation avec tout Gérant, son Représentant) est valide comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et pourra consister en un ou plusieurs documents ayant le même contenu et signée par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants concernés.

12.7 Les procès-verbaux d'un Conseil de Gérance devront être signés et les extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion.

### **13. Résolutions des associés.**

13.1 Sous réserve des dispositions de tout Pacte d'Associés, chaque Associé a droit à un vote pour chaque Part Sociale dont il est le détenteur.

13.2 Sous réserve des dispositions prévues aux Articles 13.3, 13.4 et 13.5 ou de tout Pacte d'Associés, les Résolutions des Associés sont valides uniquement si elles sont adoptées par les Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales, toutefois si un tel chiffre n'est pas atteint lors de la première assemblée ou lors des premières résolutions écrites, les Associés devront convoquer ou être consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes, sans préjudice du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Les Associés ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Associés à augmenter sa participation dans la Société sans un vote unanime de tous les Associés.

13.4 Sous réserve des dispositions prévues à l'Article 13.3, toute résolution pour modifier les présents Statuts (y compris le changement de Siège Social), sous réserve de dispositions contraires, doit être passée par une majorité des Associés représentant les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution pour dissoudre la Société ou pour déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou pour nommer les liquidateurs doit être passée conformément à la Loi Luxembourgeoise.

13.6 Une réunion des Associés (une "Assemblée Générale") peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions de convocation et formalités si tous les Associés ont renoncé aux conditions de convocation et formalités que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

13.7 Un Associé peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou e-mail ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Associé.

### **13.8**

13.8.1 S'il y a moins de vingt-cinq Associés dans la Société, les résolutions des Associés pourront être passées par voie de résolutions écrites des Associés plutôt que lors d'une Assemblée Générale à la condition que chaque Associé reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter et donne son vote par écrit.

13.8.2 Les conditions de majorité requises applicables à l'adoption de résolutions par une Assemblée Générale s'appliquent mutatis mutandis à la prise de résolutions écrites par les Associés. Sauf dans les cas requis par la Loi Luxembourgeoise, aucun quorum ne sera requis pour l'adoption des résolutions écrites par les Associés. Les résolutions écrites des Associés seront réputées valablement adoptées immédiatement après réception par la Société de copies originales (ou de copies envoyées par facsimilé ou par e-mail attaché) des votes des Associés sous réserve des conditions requises à l'article 13.8.1 et des présentes dispositions 13.8.2, que les Associés aient voté ou non.

### **14. Exercice social et comptes annuels.**

14.1 L'exercice social de la Société débute le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, étant entendu que, en tant que mesure transitoire, le premier exercice social de la Société débute à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre suivant (toutes dates comprises).

14.2 Chaque année à la clôture de l'exercice social, les comptes sociaux (bilan et comptes des profits et des pertes) sont préparés par les Gérants.

14.3 Les comptes sociaux sont à la disposition des Associés au siège social de la Société.

#### 15. Distribution sur parts sociales.

15.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts et de tout Pacte d'Associés, la Société peut par résolutions des Associés déclarer des dividendes en conformité avec les droits respectifs des Associés.

15.3 Le Gérant unique ou le Conseil de Gérance peut, le cas échéant, décider de payer des dividendes intérimaires au (x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social conformément aux dispositions de tout Pacte d'Associés et sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi de 1915 ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés soient récupérables par le(s) Associé(s).

**16. Dissolution et liquidation.** La liquidation de la Société sera décidée par une Assemblée Générale des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'Article 13. Dans le cas où la Société n'aurait qu'un Associé, cet Associé peut, à son gré, décider de liquider la Société en reprenant à son compte l'ensemble des actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

#### 17. Interprétation et loi luxembourgeoise.

17.1 Dans les présents Statuts:

17.1.1 Une référence à:

- (a) un genre devra inclure chaque genre;
- (b) (à moins que le contexte ne requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;
- (c) une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);
- (d) une disposition légale ou statuts inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications);

17.1.2 les mots "inclure" et "incluant" seront censé être suivis par les mots "sans limitation" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis d'un mot indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

17.1.3 les en-têtes de ces Articles ne doivent pas affecter leur interprétation.

17.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise.

#### *Souscription - Libération*

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

Grosvenor International Investments Limited . . . . .	30.000 Parts Sociales de Catégorie A
GFM (CE) S.A.	5.000 Parts Sociales de Catégorie B
Total: . . . . .	<hr/> 30.000 Parts Sociales de Catégorie A 5.000 Parts Sociales de Catégorie B

Toutes ces Parts Sociales ont été intégralement libérées par versement en numéraire de sorte que la somme de trente-cinq mille euros (35.000,- EUR) correspondant à un capital de trente-cinq mille euros (35.000,- EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.800,-.

#### *Résolutions des associés*

Immédiatement après la constitution de la Société, les parties comparantes précitées, représentant la totalité du capital social de la Société et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des Associés, ont pris, au travers de leurs mandataires, les résolutions suivantes:

1) GFM (CE) S.A., une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46a Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous numéro B 101.245 est nommée en tant que Gérante unique de la Société pour une durée indéterminée et avec effet immédiat et sous réserve des dispositions de tout pacte d'associés, qui peut être conclu de temps en relation avec la Société.

2) La Société établira son siège social au 46a Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la demande des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française. A la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 octobre 2014. Relation: LAC/2014/47620. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Référence de publication: 2014162898/525.

(140185158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

#### **Desmond S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 124.875.

#### CLÔTURE DE LIQUIDATION

IN THE YEAR TWO THOUSAND FOURTEEN, ON THE NINTH DAY OF OCTOBER.

BEFORE MAÎTRE COSITA DELVAUX, CIVIL LAW NOTARY RESIDING IN LUXEMBOURG, GRAND-DUCHY OF LUXEMBOURG, UNDERSIGNED.

Is held

the Extraordinary General Shareholders' Meeting of the company DESMOND S.A., a société anonyme in liquidation, having its registered office at 2, avenue Charles, L-1653 Luxembourg, incorporated on 24 January 2007 pursuant to a deed received by Me Paul DECKER, civil law notary residing in Luxembourg-Eich, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 817 of 8 May 2007, registered with the Luxembourg Trade and Companies register at section B under number 124875.

The Company has been put into liquidation by deed of the undersigned notary on 24 June 2014 with appointment of CF Corporate Services, Luxembourg, as liquidator.

AUDIEX S.A., with registered office at 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, has been appointed as auditor to liquidation by deed under private seal dated 3 October 2014.

The meeting is opened and presided over by Mr Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Mrs Carine GRUNDHEBER private employee, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr Luc HANSEN, prenamed.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. Auditor's report on liquidation.
2. Discharge to the former directors, to the statutory auditor, to the liquidator and to the auditor to liquidation for their respective assignments.
3. Closing of the liquidation.
4. Decision as to the place where the accounts and records of the company are to be deposited and retained during the legal period of five years.
5. Powers to be given in view of the final settlement of the company's accounts and of the fulfilment of all formalities.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented



shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxies given by the represented shareholders after having been signed "ne varietur" by the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III) As appears from the attendance list, the 15,000 (fifteen thousand) shares representing the whole share capital of the Company are present or duly represented at the present Extraordinary General Meeting.

IV) The Chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting, having taken notice of the report established by the auditor to liquidation, approves said report as well as the liquidation accounts.

The said report, after signature "ne varietur" by the members of the bureau and the undersigned notary, will be attached to the present deed to be registered with it.

*Second resolution*

The Meeting gives full discharge to the former directors, to the statutory auditor, to the liquidator and to the auditor to liquidation for their respective assignments.

*Third resolution*

The Meeting pronounces the closing of the liquidation.

*Fourth resolution*

The Meeting decides that the accounts and other documents of the Company will remain deposited for a period of five years at the registered office of CF Corporate Services, and that all the sums and assets eventually belonging to members and creditors who are not present at the end of the liquidation will be deposited at the same place for the benefit of whom it may concern.

*Fifth resolution*

The Meeting decides to grant full powers to the bearer of a certified copy of the present deed in view of the final settlement of the Company's accounts and of the fulfilment of all formalities.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,000.-.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surname, Christian name, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'AN DEUX MIL QUATORZE, LE NEUF OCTOBRE.

PAR-DEVANT MAÎTRE COSITA DELVAUX, NOTAIRE DE RÉSIDENCE À LUXEMBOURG, GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Se réunit

l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société DESMOND S.A., une société anonyme en liquidation ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, constituée en date du 24 janvier 2007 suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 817 du 8 mai 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 124875.

La Société a été mise en liquidation suivant acte du notaire soussigné en date du 24 juin 2014 comprenant nomination de CF Corporate Services, Luxembourg, en tant que liquidateur.

AUDIEX S.A., ayant son siège social au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, a été nommée commissaire de contrôle à la liquidation par acte sous seing privé en date du 3 octobre 2014.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le Président nomme comme secrétaire Madame Carine GRUNDHEBER, employée privée, avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luc HANSEN, prénommé, avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert au notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Présentation du rapport du commissaire de contrôle.
2. Décharge aux administrateurs, au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire de contrôle pour l'exécution de leurs mandats respectifs.
3. Clôture de la liquidation.
4. Décision quant au lieu de dépôt et de conservation des registres et documents de la société pendant la période légale de cinq ans.
5. Mandat à confier en vue de clôturer les comptes de la société et d'accomplir toutes les formalités.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il appert de la liste de présence que les 15.000 (quinze mille) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente Assemblée Générale Extraordinaire.

IV) Le Président constate que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée cette dernière prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire de contrôle à la liquidation, approuve ledit rapport ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire de contrôle à la liquidation, après avoir été signé «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs, au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire de contrôle à la liquidation pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation de la Société.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au siège de CF Corporate Services et, en outre, que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux associés ou aux créanciers qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même endroit au profit de qui il appartiendra.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'une expédition du présent acte en vue de clôturer les comptes de la Société et d'accomplir toutes les formalités.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 1.000,-.



*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. HANSEN, C. GRUNDHEBER, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 octobre 2014. Relation: LAC/2014/48041. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014163142/152.

(140185520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

---

**Levanter Real Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 128.640.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Référence de publication: 2014165656/10.

(140189266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

---

**Shaftesbury Fund Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 191.107.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the eighth day of the month of October.

Before us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Shaftesbury Fund Management Group S.A., a société anonyme, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, not yet registered with the trade and companies' register of Luxembourg,

represented by Mr Christophe Fasbender, private employee, professionally residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated October 8<sup>th</sup>, 2014.

The proxy given on the 8<sup>th</sup> day of October, 2014, signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The appearing person, in its capacity, requested the undersigned notary to draw up these articles of incorporation of a company to be incorporated under the form of a société anonyme as follows:

**Art. 1.** There exists among the subscriber and all those who may become owners of shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme under the name of "Shaftesbury Fund Management (Luxembourg) S.A." (the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Company Law") and the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company may have one shareholder (the "Sole Shareholder") or several shareholders (the "Shareholders").

**Art. 2.** The Company is established for an unlimited duration. The Company may be dissolved by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

**Art. 3.** The principal object of the Company is:

1) the performance, for Luxembourg and foreign alternative investment funds ("AIFs") within the meaning of EU Directive 2011/61/EU of risk and portfolio management functions, administration functions, marketing functions and other activities related to the assets of AIFs, in accordance with Article 5(2), and Annex I of the Luxembourg Law of 12 July 2013 relating to alternative investment fund managers (the "2013 Law"); and

2) the performance of the function of management company for common funds, investment companies with variable share capital and investment companies with fixed share capital established in Luxembourg and that qualify as AIFs within the meaning of EU Directive 2011/61/EU, in accordance with Article 125-2 of the Luxembourg law of 17 December 2010 relating to undertakings for collective investment, as amended (the "2010 Law").

The Company will not provide the services of (a) management of portfolios of investments on a discretionary client-by-client basis (b) investment advice, (c) safekeeping and administration in relation to shares or units of collective investment undertakings or (d) the reception and transmission of orders in relation to financial investments as contemplated in Article 5(4) of the 2013 Law.

The Company may provide the above mentioned risk and portfolio management, administration and marketing services also to the subsidiaries of AIFs which it manages, including domiciliation and administration support services.

The Company may perform permitted activities outside of Luxembourg through the free provision of services and/or through the opening of branches.

More generally, the Company may carry out any activities connected with the services it provides to AIFs to the furthest extent permitted by the 2010 Law, the 2013 Law and any other applicable laws and regulations.

The Company may carry out any activities connected directly or indirectly to, and/or deemed useful and/or necessary for the accomplishment of its object, remaining, however, within the limitations set forth in, but to the furthest extent permitted by, the provisions of the 2010 Law and the 2013 Law.

For the avoidance of doubt, the Company may act as manager (*gérant*) of partnerships (including corporate partnerships limited by shares, common limited partnerships or special limited partnerships) within the meaning of article 107, article 17 and article 22-3 of the Company Law or the equivalent under the relevant law.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries, administrative centers or other offices may be established either within the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors of the Company (the "Board of Directors").

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

**Art. 5.** The subscribed capital of the Company is set at four hundred and five thousand Euro (EUR 405,000) comprising four hundred and five thousand (405,000) shares with a par value of one Euro (EUR 1), each fully paid-up.

The authorised share capital is set at five million Euro (EUR 5,000,000) represented by five million (5,000,000) shares with a par value of one Euro (EUR 1) each.

The authorisation to increase in one or several times the subscribed share capital of the Company within the limit of the authorised share capital is granted to the Board of Directors for a period of maximum five (5) years starting from the date of publication of the Articles in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*.

Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Board of Directors may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the authorised shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the amount of the authorised shares to be subscribed and issued, to determine if the authorised shares are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either in cash or assets other than cash. When realising the authorised capital in full or in part, the Board of Directors is expressly authorised to suppress, limit or waive the preferential subscription rights reserved to Shareholders. The Board of Directors may delegate to any duly authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the power of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital. In the case of issue of shares within the limit of the authorised share capital, the Board of Directors shall have such issue and the amendment of this Article five recorded by notarial deed in accordance with the Company Law.

The issued capital and/or the authorised capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of Shareholders adopted in the same manner as for the amendment of these Articles.

The Company may proceed to the repurchase of its own shares within the limits laid down by the Company Law.

Any available share premium shall not be freely distributable.

**Art. 6.** Shares are in registered form.

A register of Shareholders shall be kept at the registered office of the Company where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The transfer of a share shall be effected by a written declaration of transfer inscribed on the register of Shareholders, such declaration of transfer to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will be required to name one person as the owner of the share vis-à-vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such share until one person has been so designated. The same rule shall apply in the case of a conflict between an usufructuary and a bare owner or between a pledgor and a pledgee.

The Company may consider the person in whose name the shares are registered in the register of Shareholders as the full owner of such shares. The Company shall be completely free from every responsibility in dealing with such registered shares towards third parties and shall be justified in considering any right, interest or claims of such third parties in or upon such shares to be non-existent, subject, however, to any right which such third party might have to demand the registration or change in registration of shares. In the event that a holder of shares does not provide an address to which all notices or announcements from the Company may be sent, the Company may permit a note to this effect to be entered into the register of Shareholders and such holder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or such other address as may be so entered by the Company from time to time, until a different address shall be provided to the Company by such holder. The holder may, at any time, change his address as entered in the register of Shareholders by means of written notification to the registrar.

Upon the request of a Shareholder, certificates recording the entry of such Shareholder in the register of Shareholders may be issued in such denominations as the Board of Directors shall prescribe. The certificates so issued shall be in such form and shall bear such legends and such numbers of identification as shall be determined by the Board of Directors. Such certificates shall be signed manually or by facsimile or printed by two Directors of the Company or by a director and a duly authorised delegate of the Board of Directors in which case such delegate shall sign the certificates manually.

Lost, stolen or mutilated certificates will be replaced by the Company upon such evidence, undertakings and indemnities as may be deemed satisfactory to the Company, provided that mutilated certificates shall be delivered before new share certificates are remitted.

**Art. 7.** Any regularly constituted meeting of the Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

In the case of a Sole Shareholder, such Sole Shareholder assumes all powers conferred to the general meeting. In these Articles, as long as the Company has only one Shareholder decisions taken, or powers exercised, by the general meeting shall be deemed to be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

The quorum and convening formalities required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of Shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by telefax or by other means capable of evidencing such appointment.

Meetings may be held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing Shareholders taking part in the meeting to hear one another and communicate with one another, the participation in a meeting by this means is equivalent to a participation in person at such a meeting.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of Shareholders duly convened will be passed by a simple majority of votes cast. Votes cast shall not include votes in relation to shares in respect of which the Shareholders have not taken part in the vote or have abstained or have returned a blank or invalid vote.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders for them to take part in any meeting of Shareholders.

**Art. 8.** The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the thirtieth day of the month of May at 3.00 p.m. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

**Art. 9.** The Shareholders will meet upon call by the Board of Directors pursuant to notice setting forth the agenda sent in accordance with Luxembourg law.

If all of the Shareholders are present or represented at a meeting of Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 10.** The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three (3) members who need not to be Shareholders of the Company.

The directors shall be appointed by the general meeting of Shareholders at a general meeting by a simple majority of the votes cast, for a period ending at the next annual general meeting of Shareholders and until their successors are elected and qualify; provided, however, that a director may be removed with or without cause (ad nutum) and/or replaced at any time by resolution adopted by the Shareholders.

In the event of vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors so appointed may fill the vacancy by way of co-optation on a provisional basis. The next general meeting of Shareholders shall make the final appointment.

**Art. 11.** The Board of Directors shall appoint from among its members a chairman and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the Shareholders.

The chairman shall preside at all meetings of Shareholders and the Board of Directors, but in his absence the Shareholders or the Board of Directors may appoint another director, and in respect of Shareholders' meetings any other person, as chairman pro tempore by vote of the majority of votes cast or of the directors present at any such meeting respectively.

The Board of Directors may from time to time appoint officers of the Company considered necessary for the operation and management of the Company and delegate to them its powers. In particular, the Board of Directors will appoint, in accordance with the requirements of the 2010 Law and the 2013 Law, at least two officers as "dirigeants" (who need not be Shareholders or directors of the Company) to effectively conduct the business of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Board of Directors. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given to them by the Board of Directors. The Board of Directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting. Notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by telefax or any other electronic means capable of evidencing such waiver of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or telefax or by other electronic means capable of evidencing such appointment another director as his proxy.

Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by conference call, video conference or by other means of communication allowing all the directors taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Such meeting held at distance by way of such communication means shall be deemed to have taken place at the registered office of the Company. Directors may also cast their vote in writing or by telefax or other means capable of evidencing such vote.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting of the Board of Directors the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote.

The Board of Directors may also in all circumstances and at any time with unanimous consent pass resolutions by circular means and written resolutions signed by all members of the Board of Directors will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of the same resolution and may be evidenced by letters, telefax or such other means capable of evidencing such consent.

**Art. 12.** The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two directors.

**Art. 13.** The directors may only act at duly convened meetings of the Board of Directors. The Board of Directors shall have power to determine corporate policy and the course and conduct of the management and business affairs of the Company. Directors may not, however, bind the Company by their individual acts, except as specifically permitted by resolution of the Board of Directors.

The Board of Directors may delegate the daily management of the business of the Company, as well as the power to represent the Company in its day to day business, to individual directors, committees or other officers or agents of the

Company, who need not be Shareholders. The Board of Directors will determine the conditions of appointment and dismissal as well as the remuneration and powers of any person or persons so appointed.

**Art. 14.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of any such other company or firm. Any director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business, shall not, by reason of his/her/its connection and/or relationship with that other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to any such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, that director or officer shall make such a conflict known to the Board of Directors and shall not consider or vote on any such transaction, and any such transaction shall be reported to the next meeting of shareholders.

The preceding paragraph does not apply where the decision of the Board of Directors or by the single director relates to current operations entered into under normal conditions.

The term "personal interest", as used above, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving any entity promoting the Company or any subsidiary thereof, or any other company or entity as may from time to time be determined by the Board of Directors at its discretion, provided that this personal interest is not considered as a conflicting interest according to applicable laws and regulations.

To the widest extent authorized under Luxembourg law, the Company may indemnify any director or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company, or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing privilege of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Expenses in connection with the preparation and presentation of a defense to any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article fourteen may be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article fourteen.

**Art. 15.** The Company will be bound by the joint signature of any two directors, or by the individual signature of any duly authorized officer of the Company, or by the signature of any other person or persons to whom authority has been delegated by the Board of Directors.

**Art. 16.** The operations of the Company shall be supervised by an approved statutory auditor ("réviseur d'entreprises agréé"). The approved statutory auditor shall be elected by a general meeting of Shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of Shareholders and until his successor is elected. The statutory auditor in office may be removed at any time by the Shareholders with or without cause.

**Art. 17.** The accounting year of the Company shall begin on 1<sup>st</sup> January of each year and shall terminate on 31<sup>st</sup> December of the same year.

The accounts of the Company shall be drawn up in EUR.

**Art. 18.** From the annual net profit of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten percent (10 %) of the capital of the Company or increased or reduced from time to time as provided in Article five hereof.

The general meeting of Shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may alone declare dividends from time to time, as it in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the Board of Directors and may be paid at such places and times as may be determined by the Board of Directors. The Board of Directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

The Board of Directors is authorized to distribute interim dividends subject to the conditions set forth by law.

**Art. 19.** In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of Shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 20.** These Articles may be amended from time to time by a meeting of Shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the Company Law.

**Art. 21.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Company Law, the 2010 Law and the 2013 Law.

*Transitory disposition*

The first accounting year will begin on the date of the incorporation of the Company and will end on 31<sup>st</sup> 2014.  
The first annual general meeting of the Shareholders will be held in 2015.

*Subscription*

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and fully paid up the following shares as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscription price (EUR)
Shaftesbury Fund Management Group S.A. . . . . .	405,000	405,000
Total . . . . .	405,000	405,000

All the shares have thus been fully paid up for an amount of four hundred and five thousand Euro (EUR 405,000) by payment in cash, so that the amount of four hundred and five thousand Euro (EUR 405,000) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

*Expenses, Valuation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand euros (2.000.-EUR).

*Statements*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26, 26-3 and 26-5 of the 1915 Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

*Extraordinary decisions of the sole shareholder*

The above named person, representing the entire subscribed capital of the Company has immediately taken the following resolutions:

*First resolution*

The registered office of the Company is fixed at 23 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Second resolution*

The following persons are named members of the Board of Directors of the Company, in accordance with article 51 of the Company law, for a period ending on the date of the first annual general meeting of the Shareholders:

Name	Address	Title	Date of birth	City and country of birth
David DAVIES	41, Kensington Square, London, W8 5HP (United Kingdom)	Director of companies	1 <sup>st</sup> April 1940	Cardiff (United Kingdom)
Miles D'ARCY-IRVINE	6, Chemin en Oussin, CH- 1169 Yens (Switzerland)	Director of companies	12 <sup>th</sup> September 1947	Peking (China)
Philippe CAMUS	84, chemin de Ruth, CH- 1223 Cologny (Switzerland)	Director of companies	8 <sup>th</sup> September 1958	Choisy- Le-Roi (France)
Laurel POLLEYS	84, chemin de Ruth, CH-1223 Cologny (Switzerland)	Director of companies	23 <sup>rd</sup> July 1960	Rhode- Island (U.S.A.)
Yves MIORCEC	4, Cours de Rive, CH- 1204 Genève (Switzerland)	Director of companies	3 <sup>rd</sup> March 1964	Oran (Algeria)
DE Kerdanet Bernd	17, Richard- Wagner- Strasse, D- 65193 Wiesbaden (Germany)	Director of companies	16 <sup>th</sup> November 1966	Ottobeuren (Germany)
HAGGENMÜLLER Iain MACLEOD	59, cité Millewee, L- 8064 Bertrange (Grand Duchy	Director of companies	8 <sup>th</sup> August 1955	Glasgow (United Kingdom)



of Luxembourg)

*Third resolution*

The following person is appointed as approved statutory auditor ("réviseur d'entreprises agréé") of the Company for a term ending at the date of the first annual general meeting of the Shareholders:

Mazars Luxembourg S.A. with registered office at 10A rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B159962.

The undersigned notary who understands and speaks English, states here that on request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French version, and that on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by their surnames, names, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le huit octobre.

Par devant Maître Gérard Lecuit, notaire, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Shaftesbury Fund Management Group S.A., une société anonyme, constituée et régie en vertu du droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en attente d'immatriculation auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg,

représentée par Monsieur Christophe Fasbender, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 8 octobre 2014.

Cette procuration donnée le 8 octobre 2014 signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise aux autorités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité, a requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société à constituer sous la forme d'une société anonyme.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "Shaftesbury Fund Management (Luxembourg) S.A" (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi sur les Sociétés Commerciales") et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut avoir un actionnaire (l'"Actionnaire Unique") ou plusieurs actionnaires (les "Actionnaires").

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par résolution des Actionnaires approuvée de la manière prévue pour la modification des Statuts.

**Art. 3.** L'objet principal de la société est:

1) l'exercice, pour les fonds d'investissement alternatifs («FIAs») luxembourgeois et étrangers au sens de la directive 2001/61/EU, des fonctions de gestion et de risque, d'administration, de distribution et d'autres activités relatives aux actifs de FIAs, selon l'article 5(2) et l'Annexe I de la loi luxembourgeoise du 12 juillet 2013 concernant les gestionnaires de FIAs (la «Loi de 2013»); et

2) l'exercice de la fonction de société de gestion pour les fonds communs de placement, sociétés d'investissement à capital variable et sociétés d'investissement à capital fixe établies au Luxembourg et qualifiées de FIAs au sens de la directive 2011/06/EU, conformément à l'article 125-2 de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif, telle que modifiée (la «Loi de 2010»).

La Société ne fournira pas de services (a) de gestion de portefeuilles sur une base discrétionnaire et individualisée, (b) conseil en investissement, (c) garde et administration pour des actions ou parts d'organismes de placement collectif ou (d) réception et transmission d'ordres en relation avec des investissements financiers tels que repris à l'article 5(4) de la Loi de 2013.

La Société pourra fournir les services de gestion de portefeuille et de risque, d'administration et de commercialisation mentionnés ci-dessus aux filiales des FIAs qu'elle gère, y compris des services de domiciliation et de support administratif.

La Société pourra exercer les activités autorisées hors de Luxembourg à travers la libre prestation de services et/ou par l'établissement de succursales.

Plus généralement, la Société peut exercer toutes activités liées aux services qu'elle fournit aux FIAs dans le sens le plus large permis par la Loi de 2010, la Loi de 2013 et toutes autres lois ou règlements.

La Société peut effectuer toutes activités liées directement ou indirectement à, et/ou jugées utiles et/ou nécessaires pour l'accomplissement de son objet social, tout en restant endéans les limites établies et permises, au sens le plus large, par les dispositions de la Loi de 2010 et de la Loi de 2013.

Afin d'éviter tout doute, la Société peut agir en tant que gérant de sociétés en commandite (y compris les sociétés en commandite par actions, les sociétés en commandite simple et les sociétés en commandite spéciale) au sens des articles 107, 17 et 22-3 de la Loi sur les Sociétés Commerciales ou son équivalent en vertu du droit applicable.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé par résolution du conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") des succursales, filiales, centres administratifs ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou encore la communication aisée entre son siège et des personnes se trouvant à l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure temporaire n'a toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la Société s'élève à quatre cent cinq mille euros (EUR 405.000) représenté par quatre cent cinq mille (405.000) actions entièrement souscrites, ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1).

Le capital autorisé est fixé à cinq millions d'euros (EUR 5.000.000) représenté par cinq millions (5.000.000) d'actions, chacune d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1).

L'autorisation d'augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit de la Société dans les limites du capital autorisé est octroyée au Conseil d'Administration pour une période maximale de cinq (5) ans à partir de la date de publication des Statuts au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le montant du capital augmenté peut être souscrit et émis aux conditions déterminées par le Conseil d'Administration, en particulier eu égard à la souscription et au paiement des actions autorisées à souscrire et à émettre, afin de déterminer le moment et le montant des actions autorisées à souscrire et à émettre, de déterminer si les actions autorisées seront souscrites avec ou sans une prime d'émission, de déterminer dans quelle mesure le paiement de nouvelles actions nouvellement souscrites est acceptable tant en numéraire qu'en actifs autres qu'en numéraire.

Lorsque l'entière ou une partie du capital autorisé est réalisé, le Conseil d'Administration est expressément autorisé à supprimer, limiter ou renoncer aux droits préférentiels de souscription réservés aux Actionnaires. Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société dûment autorisé ou à tout autre personne dûment autorisée, les pouvoirs d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement des actions représentant tout ou partie de l'augmentation du capital. Dans le cas d'une émission d'actions dans les limites du capital autorisé, le Conseil d'Administration devra faire enregistrer une telle émission ainsi que la modification de cet Article cinq, par acte notarié conformément à la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Le capital émis et/ou le capital autorisé de la Société peut être augmenté ou diminué par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée de la même manière qu'en cas de modification de ces Statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites prévues par la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Toute prime d'émission disponible ne sera pas librement distribuable.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont sous forme nominative.

Un registre des Actionnaires sera tenu au siège social de la Société où il sera disponible pour inspection par tout Actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque Actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, les montants libérés par action, les cessions d'actions et les dates de ces cessions. La cession d'actions prendra effet lors de la déclaration écrite de la cession inscrite sur le registre des Actionnaires, une telle déclaration devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes dûment mandatées à cet effet. La Société peut également accepter comme preuve de transfert d'autres instruments de cession satisfaisants pour la Société.

La Société ne reconnaîtra qu'un seul détenteur par action. Dans le cas où une action est détenue par plus d'une personne, les personnes revendiquant la propriété de l'action seront tenues de nommer une personne comme étant le propriétaire de l'action vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tout droit attaché à une telle action jusqu'à ce qu'une telle personne ait été désignée. La même règle s'appliquera en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un gageur et un créancier gagiste.

La Société pourra considérer la personne au nom de laquelle sont inscrites les actions nominatives dans le registre des Actionnaires comme étant le propriétaire unique de telles actions nominatives. La Société sera complètement libre de toute responsabilité vis-à-vis des tiers pour les opérations portant sur de telles actions nominatives et sera en droit de considérer comme inexistantes tous droits, intérêts ou prétentions des tiers sur, ou en relation avec les actions nominatives concernées, à l'exception cependant du droit des tiers de demander l'inscription ou le changement de l'inscription dans le registre de tout droit que ce tiers peut avoir relatif à ces actions nominatives. Dans le cas où le détenteur d'une action nominative ne fournit pas une adresse à laquelle tous les avis et notices de la Société pourront lui être envoyés, la Société peut permettre qu'une mention soit inscrite à cet effet dans le registre des Actionnaires et que l'adresse d'un tel Actionnaire soit considérée comme étant l'adresse du siège social de la Société ou toute autre adresse pouvant être inscrite dans le registre de temps à autre, jusqu'à ce qu'une adresse différente ait été fournie à la Société



par cet Actionnaire. L'Actionnaire peut à tout moment modifier l'adresse inscrite sur le registre des Actionnaires par le biais d'une notification écrite au teneur du registre.

A la demande d'un Actionnaire, des certificats attestant l'inscription d'un tel Actionnaire dans le registre des Actionnaires peuvent être émis dans les coupures déterminées par le Conseil d'Administration. Les certificats émis prendront la forme et porteront les légendes et numéros d'identification tels que déterminés par le Conseil d'Administration. De tels certificats doivent être signés de manière manuscrite ou par griffe ou imprimés par deux Administrateurs de la Société ou par un Administrateur et un fondé de pouvoirs dûment autorisé par le Conseil d'Administration; dans le dernier cas les certificats doivent être signés de manière manuscrite par le fondé de pouvoirs.

Les certificats perdus, volés ou endommagés seront remplacés par la Société sur présentation de preuves, garanties et indemnités jugées satisfaisantes par la Société, sous réserve que des certificats endommagés soient remis avant que ne soient délivrés des nouveaux certificats.

**Art. 7.** Toute assemblée des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'ensemble des Actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un Actionnaire Unique, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Dans les présents Statuts, tant que la Société ne comporte qu'un seul Actionnaire, toutes les décisions prises ou les pouvoirs exercés par l'assemblée générale sont réputés comme une référence aux décisions prises ou les pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont inscrites dans un procès-verbal.

Les quorums et délais prévus par la loi s'appliqueront aux convocations et à la tenue des assemblées des Actionnaires de la Société, sauf dispositions contraires des présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout Actionnaire pourra prendre part aux assemblées des Actionnaires en désignant par écrit ou par message télécopié ou par tout autre moyen permettant de prouver une telle nomination, une autre personne comme son mandataire.

Les assemblées peuvent être tenues par voie de conférence téléphonique, vidéo conférence, ou tout autre moyen de communication permettant à tous les Actionnaires prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle assemblée.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions prises lors d'assemblées des Actionnaires dûment convoquées seront approuvées à une majorité simple des voix exprimées. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'Actionnaire n'a pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les Actionnaires pour prendre part à toute assemblée des Actionnaires.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation à l'assemblée, le trentième jour du mois mai à 15.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle peut être tenue à l'étranger si, de l'avis du Conseil d'Administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées des Actionnaires pourront se tenir aux heures et endroits indiqués dans les avis de convocation.

**Art. 9.** Les Actionnaires pourront être convoqués sur décision du Conseil d'Administration conformément à une convocation contenant l'ordre du jour conformément à la loi luxembourgeoise.

Toutefois, si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des Actionnaires et s'ils déclarent avoir été pleinement informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ou publication préalable.

**Art. 10.** La Société sera gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires de la Société.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des Actionnaires réunis lors d'une assemblée générale des Actionnaires statuant à la majorité simple des voix exprimées, pour un terme expirant à la prochaine assemblée générale annuelle des Actionnaires et jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés et aient accepté leurs fonctions. Toutefois, un administrateur pourra être révoqué, avec ou sans motifs (ad nutum), et/ou remplacé à tout moment par résolution adoptée par les Actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, retraite ou autre, les administrateurs restants peuvent provisoirement suppléer à cette vacance par cooptation. La prochaine assemblée générale des Actionnaires le nommera définitivement.

**Art. 11.** Le Conseil d'Administration nommera parmi ses membres un président et pourra désigner parmi eux un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra aussi désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être un administrateur, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées des Actionnaires.

Le président du Conseil d'Administration présidera toutes les assemblées générales des Actionnaires et toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais, en son absence, les Actionnaires ou le Conseil d'Administration pourront désigner un autre administrateur et, pour les assemblées des Actionnaires, toute autre personne comme président pro tempore de la réunion, par vote majoritaire des voix exprimées des personnes, respectivement des administrateurs, présentes à cette assemblée.

Le Conseil d'Administration pourra de temps en temps nommer des fondés de pouvoir de la Société nécessaires pour mener à bien les affaires et la gestion de la Société et leur déléguer ses pouvoirs. En particulier, le Conseil d'Administration nommera, conformément aux exigences de la Loi de 2010 et la Loi de 2013, au moins deux fondés de pouvoirs en tant que dirigeants (lesquels n'ont pas besoin d'être Actionnaires ou administrateurs de la Société) en vue de mener effectivement l'activité de la Société. Ces nominations pourront être révoquées à tout moment par le Conseil d'Administration. Les fondés de pouvoirs ainsi nommés auront, sauf dispositions contraires des présents Statuts, les pouvoirs et devoirs qui leur auront été conférés par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration se réunira à la demande du président ou de deux administrateurs à l'endroit indiqué dans l'avis de convocation de la réunion.

Un avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. Il pourra être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou message télécopié ou tout autre moyen électronique permettant de prouver cette dispense de chaque administrateur. Une convocation séparée ne sera pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant aux heures et lieux fixés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Un administrateur pourra se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou message télécopié ou tout autre moyen électronique permettant de prouver une telle désignation un autre administrateur en tant que mandataire.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, conférence vidéo ou d'autres moyens de communication permettant à tous les administrateurs prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Une réunion tenue à distance par le biais de tels moyens de communication est réputée avoir été tenue au siège social de la Société. Les administrateurs peuvent également donner leur vote par écrit ou par messages télécopiés ou tout autre moyen électronique permettant de prouver un tel vote.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des administrateurs participe à la réunion du Conseil d'Administration ou y est représentée. Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors d'une telle réunion. Dans le cas où, à une réunion du Conseil d'Administration, le nombre de voix en faveur et contre une résolution sont identiques, le président aura un vote prépondérant.

Le Conseil d'Administration peut également, en toutes circonstances et à tout moment, avec un consentement unanime, adopter des résolutions au moyen de résolutions circulaires écrites signées par tous les membres du Conseil d'Administration, une telle décision sera aussi valable et effective comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. De telles signatures pourront apparaître sur un même document ou sur plusieurs copies d'un même document et pourront être prouvées par lettres, par fax ou par tout autre moyen faisant preuve d'une telle approbation.

**Art. 12.** Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence de la réunion.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, par le secrétaire, ou par deux administrateurs.

**Art. 13.** Les administrateurs ne peuvent agir que lors de réunions du Conseil d'Administration dûment convoquées. Le Conseil d'Administration a le pouvoir de déterminer la politique sociale de la Société ainsi que les lignes de conduite à suivre dans la gestion et les opérations de la Société. Les administrateurs ne peuvent cependant pas engager la Société par leur action individuelle, à l'exception de ce qui a été spécialement autorisé par résolution du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que le pouvoir de représenter la Société dans ses affaires courantes, à un ou plusieurs Administrateurs, à des comités ou autres fondés de pouvoirs, ou mandataires de la Société, qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires. Le Conseil d'Administration déterminera les conditions de nomination et de révocation ainsi que la rémunération et les pouvoirs de la ou des personnes ainsi nommées.

**Art. 14.** Les administrateurs et fondés de pouvoir de la Société s'engagent à exercer leurs fonctions avec loyauté et intégrité. Ils feront preuve, conformément aux lois et règlements applicables et aux procédures de la Société, de leur meilleur jugement afin d'éviter ou de résoudre tout éventuel conflit d'intérêts. Sous réserve de toute restriction adoptée par le Conseil d'Administration ou énoncée dans les lois et règlements applicables, tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société peut (i) avoir un intérêt dans la Société ou dans une opération effectuée avec elle ou pour elle, ou un rapport avec toute autre personne, qui pourrait impliquer un éventuel conflit avec les obligations respectives envers la Société, et (ii) traiter avec, ou avoir recours aux services de ces personnes dans le cadre de l'exécution de leurs

obligations; et ne sera pas tenu de déclarer de bénéfice ou rémunération découlant de ce fait, à condition que l'administrateur ou fondé de pouvoir concerné respecte les lois et règlements applicables et informe le Conseil d'Administration de cet éventuel conflit d'intérêts.

La Société pourra indemniser tout administrateur ou fondé de pouvoirs ainsi que ses héritiers, exécuteurs testamentaires ou administrateurs légaux, des dépenses raisonnablement encourues par lui en relation avec toute action, procédure ou procès auxquels il peut être partie en raison du fait qu'il est ou a été administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société ou en raison du fait qu'il l'a été, à la demande de la Société, dans une autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancière, dans la mesure où il n'est pas en droit d'être indemnisé par cette autre entité, sauf quant à des affaires pour lesquelles il sera finalement condamné de manière définitive pour négligence grave ou faute, dans pareils actions, procès ou procédures; en cas d'arrangement extrajudiciaire une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit prédéfini à indemnisation n'exclura pas d'autres droits auxquels il peut avoir droit.

Les dépenses en rapport avec la préparation et présentation de la défense à une demande, action, procès ou procédure du type décrit dans cet Article quatorze pourront être avancées par la Société avant la décision finale sur le paiement définitif sur réception d'un engagement par ou pour le compte du fondé de pouvoir ou administrateur de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à être indemnisé en vertu de cet Article quatorze.

**Art. 15.** La Société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs de la Société ou par la signature individuelle d'un fondé de pouvoir dûment autorisé ou encore par la signature de toute autre personne à laquelle ce pouvoir aura été délégué par le Conseil d'Administration.

**Art. 16.** Les opérations de la Société seront supervisées par un réviseur d'entreprises agréé. Le réviseur d'entreprises agréé sera nommé par une assemblée générale des Actionnaires pour une durée prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle des Actionnaires et jusqu'à la nomination de son successeur. Le réviseur d'entreprises agréé restera en fonction jusqu'à sa réélection ou jusqu'à la nomination de son successeur.

Le réviseur d'entreprises agréé en fonction peut être révoqué à tout moment par les Actionnaires avec ou sans motif.

**Art. 17.** L'exercice comptable de la Société commence le 1<sup>er</sup> de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Les comptes de la Société sont établis en EUR.

**Art. 18.** Cinq pour cent (5%) des profits nets annuels de la Société seront attribués à la réserve légale. Cette attribution ne sera plus requise dès que et aussi longtemps que le surplus de la réserve s'élèvera à dix pour cent (10%) du capital de la Société augmenté ou diminué périodiquement comme il est mentionné à l'Article cinq ci-dessus.

L'assemblée générale des Actionnaires décidera de l'usage à faire du solde du revenu net annuel et pourra seule déclarer des dividendes de temps à autre, selon qu'elle jugera cela conforme à l'objet social et à la politique suivie par la Société.

Les dividendes déclarés peuvent être payés dans toute monnaie désignée par le Conseil d'Administration et seront payés en temps et lieu à déterminer par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut librement déterminer le cours de change applicable pour convertir les dividendes dans la monnaie de leur paiement.

Le Conseil d'Administration est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires sous réserve des conditions prévues par la loi.

**Art. 19.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales) élus par l'assemblée des Actionnaires décidant de cette dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et émoluments.

**Art. 20.** Ces Statuts pourront être modifiés à tout moment par décision des Actionnaires réunis en assemblée générale extraordinaire, aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi sur les Sociétés Commerciales.

**Art. 21.** Toutes matières non prévues par les Statuts seront régies conformément à la Loi sur les Sociétés Commerciales, la Loi de 2010.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice comptable commencera à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.

La première assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra en 2015.

#### *Souscription*

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et entièrement libéré les actions suivantes:

Souscripteur	Nombre d'actions	Prix de souscription (EUR)
Shaftesbury Fund Management Group S.A. ....	405.000	405.000
Total .....	405.000	405.000

Toutes les actions ont ainsi été entièrement libérées pour un montant de quatre cent cinq mille euros (EUR 405.000) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de quatre cent cinq mille euros (EUR 405.000) est désormais à disposition de la Société, dont la preuve a été donnée au notaire instrumentant.

#### *Dépenses, Evaluation*

Les dépenses, coûts, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, résultant de la présente constitution qui doivent être supportés par la Société sont estimés approximativement à deux mille euros (2.000.-EUR).

#### *Déclarations*

Le notaire rédigeant le présent acte déclare que les conditions prévues aux articles 26,26-3 et 26-5 de la Loi de 1915 sont remplies et témoigne de leur respect.

#### *Décisions extraordinaires de l'actionnaire unique*

Et aussitôt, l'actionnaire unique, représentant la totalité du capital souscrit de la Société, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le siège social de la Société est fixé au 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Deuxième résolution*

Les personnes suivantes sont nommées membres du Conseil d'Administration de la Société conformément à l'article 51 de la Loi sur les Sociétés Commerciales pour une période prenant fin à la date de la première assemblée générale annuelle des Actionnaires:

Nom	Adresse	Titre	Date de naissance	Ville et Pays de naissance
David DAVIES	41, Kensington Square, Londres, W8 5HP (Royaume-Uni)	Administrateur	01.04.1940	Cardiff (Royaume- Uni)
Miles D'ARCY-IRVINE	6, Chemin en Oussin, CH- 1169 Yens (Suisse)	Administrateur	12.09.1947	Pékin (Chine)
Philippe CAMUS	84, chemin de Ruth, CH-1223 Cologny (Suisse)	Administrateur	08.09.1958	Choisy-Le- Roi (France)
Laurel POLLEYS	84, chemin de Ruth, CH- 1223 Cologny (Suisse)	Administrateur	23.07.1960	Rhode Island (USA)
Yves MIORCEC DE KERDANET	4, Cours de Rive, CH-1204 Genève (Suisse)	Administrateur	03.03.1964	Oran (Algérie)
Bernd HAGGENMÜLLER	17, Richard-Wagner-Strasse, D-65193 Wiesbaden (Allemagne)	Administrateur	16.11.1966	Ottobreun (Allemagne)
Iain MACLEOD	59, cité Millewee, L-8064 Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg)	Administrateur	08.08.1955	Glasgow (Royaume- Uni)

#### *Troisième résolution*

La personne suivante est nommée comme réviseur d'entreprises agréé de la Société pour une durée se terminant à la date de la première assemblée générale annuelle des Actionnaires:

Mazars Luxembourg S.A. ayant son siège social au 10A rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.962.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais déclare par la présente, qu'à la requête de la partie comparante, cet acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française, et à la requête de cette même partie et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document a été lu à la personne comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, cette personne présente à signé ensemble avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Fasbender G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 octobre 2014. Relation: LAC/2014/47327. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Référence de publication: 2014163523/646.

(140185646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

**Barclays Alternatives, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1748 Senningerberg, 6, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 175.713.

In the year two thousand and fourteen, on the sixth of October.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of shareholders of Barclays Alternatives (the "Company"), a public limited company (société anonyme) qualifying as an investment company with variable share capital under the form of a specialized investment fund (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé) subject to the provisions of the law of 13 February 2007 on specialized investment funds, as amended, having its registered office at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, dated February 19<sup>th</sup> 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 661 on March 19<sup>th</sup>, 2013 and registered at the Luxembourg Trade and Companies' Registrar under number B175.713. The articles of incorporation have not been amended for the last time by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated on May 21<sup>st</sup>, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 866 on April 12<sup>th</sup>, 2013.

The meeting begins with, Mr. François Lefebvre, employee with professional address at 2, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg, being in the Chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Marcelo PATINO, employee, with professional address at 2, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs. Emilie Ramponi, employee with professional address at 2, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg.

After the constitution of the board of the Meeting, the Chairman declared and requested the notary to record that:

I. The agenda of the present Meeting is the following:

1. Approval of the transfer of registered office of the Company from 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg to 6, rue Lou Hemmer, L-1748 Senningerberg, in the municipality of Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg, with effect as of 20<sup>th</sup> October 2014, and, consequently, amendment of the first paragraph of article 2 (Registered Office) of the articles of incorporation of the Company as follows (subject to prior approval by the CSSF):

"The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg. [...]. The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Niederanven by decision of the Board of Directors."

2. Addition of a sentence in the first paragraph of article 2 (Registered Office) of the articles of incorporation of the Company as follows (subject to prior approval by the CSSF):

"If permitted by and under the conditions set forth in Luxembourg laws and regulations, the Board of Directors may transfer the registered office of the Company to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg."

II. The name of the shareholders present at the Meeting or duly represented by their proxies as well as the number of shares held by the shareholders, are set forth on the attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented, the members of the board of the Meeting and the notary. The aforesaid list shall be attached to the present deed and registered therewith. The proxy given shall be initialed «ne varietur» by the members of the board of the Meeting and by the notary and shall be attached in the same way to this document.

III. The quorum of at least one half of the capital is required by Article 67-1 (2) of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law of 1915"), and the resolution on each item of the agenda, has to be voted for by the affirmative vote of at least two thirds of the votes validly cast at the Meeting.

IV. Convening notices have been sent by registered mail to each registered shareholder on September 25<sup>th</sup>, 2014.

V. Pursuant to the attendance list, 1 shareholder, holding 15,519.8183 shares (15,519 voting shares), that is to say 55.93% per cent of the issued shares, are present or represented.

VI. The present Meeting is regularly constituted in accordance with Article 67-1 (2) of the Law of 1915 and may validly deliberate on the items of the agenda.

After deliberation, the Meeting took the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves to transfer the registered office of the Company from 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg to 6, rue Lou Hemmer, L-1748 Senningerberg, in the municipality of Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg, with effect as of 20<sup>th</sup> October 2014, and, consequently to amend the first paragraph of article 2 (Registered Office) of the articles of incorporation of the Company as follows (subject to prior approval by the CSSF):

“ **Art. 2. Registered Office, first paragraph.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad (but in no event in the United States of America, its territories or possessions or the United Kingdom) by a decision of the board of directors of the Company (the "Board of Directors"). The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Niederanven by decision of the Board of Directors.”

Votes in favour: 15,519

Vote(s) against: 0

Abstention(s): 0

The resolution is consequently adopted.

*Second resolution*

The Meeting resolves to add a sentence in the first paragraph of article 2 (Registered Office) of the articles of incorporation of the Company as follows (subject to prior approval by the CSSF):

“If permitted by and under the conditions set forth in Luxembourg laws and regulations, the Board of Directors may transfer the registered office of the Company to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg.”

Votes in favour: 15,519

Vote(s) against: 0

Abstention(s): 0

The resolution is consequently adopted.

There being no further business before the Meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Meeting, the members of the board of the Meeting, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, signed together with us, the notary, the present original deed, no shareholder expressing the wish to sign.

Signé: F. Lefebvre, M. Patino, E. Ramponi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 octobre 2014. LAC/2014/48107. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

*Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Référence de publication: 2014163039/88.

(140185462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

**Eleaur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 169.541.

L'an deux mille quatorze, le huit octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée ELEAUR S.à r.l., ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt, constituée suivant acte reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire de



résidence à Luxembourg, en date du 12 juin 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1772 du 13 juillet 2012. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 4 décembre 2013, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 319 du 5 février 2014.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit LOCKMAN, employé privé, demeurant professionnellement au 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen,

Le Président désigne comme secrétaire Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, demeurant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Annick BRAQUET, employée privée, demeurant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I.- Les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les associés présents, les mandataires des associés représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il ressort de cette liste de présence que toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut statuer valablement sur les points portés à l'ordre du jour, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués. Ils déclarent par ailleurs avoir pris connaissance de l'ordre du jour préalablement communiqué.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social de la société;
2. Modification subséquente des statuts;
3. Divers.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société au 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen, de sorte que la première phrase de l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Strassen.»

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. LOCKMAN, A. SIEBENALER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 octobre 2014. Relation: LAC/2014/47183. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 octobre 2014.

Référence de publication: 2014163170/51.

(140186196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

**Henderson Horizon Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 2, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 22.847.

*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires du 9 octobre 2014*

6. Renouvellement des mandats des administrateurs

L'Assemblée Générale a approuvé le renouvellement de mandat des administrateurs suivants, ceci jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2015:

Jeremy Vickerstaff  
4a Rue Henri Schnadt  
L-2530 Luxembourg  
Tony Sugrue  
4a Rue Henri Schnadt

L-2530 Luxembourg  
Jean-Claude Wolter  
11B Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg  
Iain Clark  
36 Clapham Common  
Westside

London SW4 9AP

Royaume-Uni  
Leslie Aitkenhead  
24 The Avenue  
SG49RL Hitchin  
Hertfordshire

Royaume-Uni  
Steven de Vries  
43-45 Roemer Visscherstraat  
1054 Amsterdam

Pays-Bas

7. Election de James Bowers en remplacement de Stewart Cazier.

James Bowers  
201 Bishopsgate  
EC2M 3AE London

Royaume-Uni

9. Election des réviseurs d'entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2015:  
KPMG est remplacé par PricewaterhouseCoopers Société Coopérative.

PricewaterhouseCoopers Société Coopérative  
RCS B65477

2 Rue Gerhard Mercator

L2182 Luxembourg

Référence de publication: 2014164005/45.

(140186509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

---

**Levanter Real 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 128.681.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Référence de publication: 2014165657/10.

(140189267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

---

**Misterfone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 178.912.

—  
Les comptes annuels du 10 juillet 2013 au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014165730/11.

(140188790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

---